

177

DA11

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement de Lachenaie (secteur
nord) par Usine de triage Lachenaie ltée

Lachenaie

6212-03-0C6

PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS
DU COMITÉ DE VIGILANCE
DE BFI USINE DE TRIAGE
LACHENAIE LTÉE

De 1996 à 2002



MEMBRES DU COMITÉ DE VIGILANCE DE BFI USINE DE TRIAGE LACHENAIE LTÉE

Monsieur Jacques Levasseur
Direction régionale de Lanaudière
Ministère de l'Environnement
Repentigny (Québec)

Téléphone: (450) 654-4355 poste 245
Télécopieur: (450) 654-6131

Monsieur Daniel Pilon
Secrétaire-trésorier
MRC des Moulins
148, rue St-André
Terrebonne (Québec) J6W 3C3

Téléphone: (450) 471-9576
Télécopieur: (450) 471-8193

Madame Micheline Mathieu
Conseillère municipale
Ville de Terrebonne – Secteur Lachenaie
3060, chemin Saint-Charles
Terrebonne (Québec) J6V 1A1

Tél. Secteur Lachenaie: (450) 471-2424
Télécopieur: (450) 471-7509
Tél. résidence : (450) 961-9992

Monsieur Renaud Lemieux
Intendant
Conseil des Chevaliers de Colomb
4301, rue Clément
Terrebonne (Québec) J6V 1H2

Téléphone: (450) 585-0115

Monsieur Pierre Lavoie
Club Optimiste Arc-en-ciel
300, rue Pierre-Laporte
Terrebonne (Québec) J6V 1C8

Tél. Dom.: (450) 961-4164
Tél. Bur.: (514) 345-0198 poste 231
Télécopieur: (514) 344-4448
Téléavertisseur: (514) 925-4963

Monsieur Joe Falci
Conseiller municipal
**Comité municipal de l'environnement
de Charlemagne et ville de Charlemagne**
84, rue du Sacré-cœur
Charlemagne (Québec) J5Z 1W8

Tél. ville de Charlemagne: (450) 581-2541
Télécopieur: (450) 581-0597

Monsieur André Chulak
Coordonnateur
BFI Usine de triage Lachenaie ltée
3779, chemin des 40-Arpents
Terrebonne (Québec) J6V 1A3

Téléphone: (450) 474-7222
Télécopieur: (450) 474-3954
Cellulaire : (514) 231-1319

Monsieur Hector Chamberland
Directeur du développement des affaires
BFI Usine de triage Lachenaie ltée
3779, chemin des 40-Arpents
Terrebonne (Québec) J6V 1A3

Téléphone: (450) 474-2055
Télécopieur: (450) 474-1871

PROCÈS-VERBAL DE LA DOUZIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE DE BFI USINE DE TRIAGE LACHENAIE LTÉE TENUE À TERREBONNE, LUNDI LE 26 AOÛT 2002.

Copies conformes :

Membres du comité.

Membres présents :

Madame Micheline Mathieu
Conseillère ville de Terrebonne-secteur Lachenaie

Monsieur Renaud Lemieux
Intendant, Conseil des Chevaliers de Colomb

Monsieur Daniel Pilon
Secrétaire-trésorier, MRC des Moulins

Monsieur Jacques Levasseur
Direction régionale de Lanaudière,
Ministère de l'Environnement (MENV)

Monsieur Hector Chamberland
Directeur du développement des affaires,
BFI Usine de triage Lachenaie ltée (BFI UTL)

Monsieur André Chulak
Coordonnateur Centre Mobius, BFI UTL

Membres absents :

Monsieur Pierre Lavoie
Membre, Club optimiste Arc-en-ciel

Monsieur Joe Falci
Conseiller municipal, Comité municipal de
l'environnement de Charlemagne

Invités :

Monsieur Daniel Boisvert
Consultant, Nove Environnement inc.

Monsieur Jean-Marc Viau
Directeur adjoint, BFI UTL

PROCÈS-VERBAL DE LA DOUZIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE TENUE À TERREBONNE, LUNDI LE 26 AOÛT 2002.

A) Ouverture de la réunion.

M. André Chulak ouvre la réunion. Les documents remis au membres du comité de vigilance sont : l'ordre du jour, une copie du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2001 ainsi qu'une liste mise à jour des membres dudit comité.

B) Procès-verbal du 29 mars 2001.

Retour sur la réunion du 29 mars 2001 qui portait essentiellement sur le projet d'implantation de murets d'atténuation d'odeurs et de bruits dans les emprises d'Hydro-Québec présentes sur le site de BFI UTL. Les murets ont été implantés au mois de février 2001.

M. Jacques Levasseur demande si l'efficacité de ces murets a été évaluée depuis. M. Chulak précise que le nombre de plaintes d'odeurs a diminué considérablement pour les mêmes périodes pour 2000 et 2001 depuis cette intervention.

C) Plaintes et/ou appréhensions recueillies par les membres.

M. Renaud Lemieux informe le comité qu'il a reçu des plaintes lorsque BFI UTL a reçu des carcasses de porcs. Il demande pourquoi au ministère n'a-t-on pas exigé l'incinération de ces carcasses. Il y avait un caractère d'urgence répond m. Levasseur. La capacité des incinérateurs était limitée. M. Jean-Marc Viau précise que le MENV dit que BFI UTL est obligé de les prendre. Au niveau fonctionnel le site ne peut traiter plus de trois voyages par jour. Nous avons écrit une procédure sur ce sujet. Le chargement devrait être solidifié au préalable et de la chaux devrait y être ajoutée car des employés ont même été affectés par les odeurs. M. Levasseur précise qu'il soutient cette idée et que le ministère a établi une nouvelle procédure. Les exploitants devraient être consultés poursuit M. Viau.

M. Lemieux déclare que cela est inacceptable pour les gens qui vivent alentour. Pourquoi ne pas les refuser? Demande Mme Micheline Mathieu. M. Viau lui répond que BFI UTL ne peut pas.

M. Hector Chamberland rappelle qu'il y a eu également cet été de l'épandage de lisier de porcs qui a créé de fortes odeurs dans le secteur. Pour la plupart des gens, lorsque ça sent mauvais, il n'y a pas de différence, précise M. Chulak. Toute les terres au nord sont louées pour l'épandage. Ce problème ne se limite plus à St-Roch-de-l'achigan, poursuit M. Viau. L'usine d'épuration des eaux usées de la ville de Montréal a reçu des plaintes à ce sujet. Ils nous ont envoyé un courriel à ce sujet.

Pour ce qui est des carcasses d'animaux, les écarisseurs, pour des raisons de santé, ne veulent plus prendre les agneaux . Ce qui risque d'augmenter la demande vers l'enfouissement. C'est donc une urgence d'établir une procédure à ce niveau.

Le comité propose de faire une demande au MENV, par le biais de M. Levasseur, d'établir une procédure sur ce dossier.

D) Présentation du projet d'expansion au nord du LES.

Présentation par M. Daniel Boisvert, consultant de Nove environnement inc, et M. Viau du projet d'agrandissement au nord du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de BFI UTL.

*(Voir document *Exploitation du secteur nord du lieu d'enfouissement technique Ville de Terrebonne-Secteur Lachenaie* en annexe).*

Il est précisé qu'une troisième torchère a été installée lors de la dernière année d'exploitation du LES. D'autres suivront selon la demande.

Le système de traitement du lixiviat rejette le liquide traité à l'usine d'épuration des eaux usées de Lachenaie-Mascouche.

L'équipe de fauconnerie est présente sur le site du mois d'avril à décembre.

Mme Mathieu demande si tous les déchets de la ville de Mtl sont acheminés à Lachenaie. M. Chamberland répond que seulement une partie de ceux-ci sont acheminés chez BFI UTL.

Pour la conception des cellules au nord BFI UTL est allée chercher des experts mondiaux dans le domaine. Soit M. Lefèvre de l'université de Sherbrooke (expert mondial sur les argiles marines) de même que M. Giroux, consultant américain, sommité de la conception de grandes cellules.

Pour des raisons de faisabilité technique le scénario de trois cellules a été retenu suivant la séquence de une à l'est, une à l'ouest et une troisième qui chevauchera les deux premières au centre.

La conception tient compte de l'intégration visuelle au paysage. C'est à dire que les déchets et le recouvrement final ne sont pas visibles à l'extérieur du site.

Pour le captage du biogaz, il y aura des infrastructures temporaires d'implantées lorsqu'il y aura une partie de cellule ouverte.

Au point de vue géographique, présentement l'exploitation est à sont plus près des quartiers résidentiels de Lachenaie. L'exploitation ira en s'éloignant de ces secteurs. Il y aura également une zone tampon de maintenue.

Les mesures d'atténuation d'odeurs sont composés principalement d'un suivi des plaintes, de la limitation sur les périodes et les quantités d'arrivages de matières résiduelles odorantes, l'implantation d'une station météorologique sur place, d'une procédure d'acceptation de certain déchets, d'essais de neutralisants d'odeurs (avec l'école polytechnique de l'université de Mtl), opération sur une surface ouverte restreinte ainsi que l'étude de l'implantation d'un nez électronique avec la firme odotech.

E) Varia.

Mme Mathieu demande si BFI UTL devra déboiser en périphérie du secteur nord. M. Viau confirme qu'une zone tampon d'un minimum de 50 mètres de large sera maintenue.

Si les citoyens de Lachenaie disent qu'ils sont contre le projet, le gouvernement peut-il le permettre malgré tout, demande Mme Mathieu. M. Viau explique la procédure de la demande. Les gens posent leurs questions et font la demande d'audience. Ensuite, il y a audience publique devant le Bureau d'audience publique en environnement (BAPE). Celui-ci dépose ses recommandations au MENV. Et le MENV présente le tout au conseil des ministres.

Les gens se demandent pourquoi il n'y a pas d'autres sites sur le territoire de la CMM, demande M. Daniel Pilon. M. Viau répond que les îles de Mtl et Laval ne possèdent pas les conditions géologique favorables.

M. Renaud poursuit, la question que l'on me demande, c'est d'où proviennent les grandes vans fréquentant le site. Des États-Unis?

Rien de l'extérieur du Québec, précise M. Chamberland. Ils proviennent des centres de transbordements de Vaudreuil et St-Hubert. Les autres déchets du

territoire en question vont principalement vers les LES de Berthierville, St-Nicéphorre, Lachute et Ste-Sophie.

F) Date de la prochaine réunion.

Les membres du comité se recontacteront pour une prochaine rencontre.

Le secrétaire,

André Chulak

**PROCÈS-VERBAL DE LA ONZIÈME RÉUNION DU COMITÉ
DE VIGILANCE DE BFI-USINE DE TRIAGE LACHENAIE
LTÉE TENUE À LACHENAIE, JEUDI LE 29 MARS 2001.**

Copies conformes :

Membres du comité.

Membres présents :

Monsieur Renaud Lemieux
Intendant, Conseil des Chevaliers de Colomb

Monsieur Joe Falci
Conseiller municipal, Comité municipal de
l'environnement de Charlemagne

Monsieur Claude Martel
Conseiller municipal, Ville de Lachenaie

Monsieur Marc Léger
Direction régionale de Lanaudière,
Ministère de l'environnement (MENV)

Monsieur Hector Chamberland
Directeur du développement des affaires,
BFI-Usine de triage Lachenaie ltée (BFI-UTL)

Monsieur André Chulak
Coordonnateur Centre Mobius, BFI-UTL

Invité :

Monsieur Daniel Boisvert
Consultant
Nove Environnement inc.

**PROCÈS-VERBAL DE LA ONZIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE
VIGILANCE TENUE À LACHENAIE, JEUDI LE 29 MARS 2001.**

A) Ouverture de la réunion.

Réunion présidé par M. Claude Martel. Principalement, la réunion portera sur la présentation d'un projet d'atténuation des séquences d'odeurs provenant du lieu d'enfouissement sanitaire de BFI-UTL.

B) Présentation du projet.

M. Daniel Boisvert, invité du comité, présente l'étude réalisée par Nove Environnement inc. sur le suivi des odeurs recueillies dans le secteur avoisinant la propriété de BFI-UTL. Nove Environnement inc. a été mandaté par BFI-UTL pour la réalisation de ce projet.

M. Chulak précise qu'une lettre de Nove présentant les résultats de l'étude à été remise aux membres du comité lors d'une réunion précédente.

Les brèches créés par les emprises d'Hydro-Québec dans la forêt ceinturant le site de BFI-UTL favoriseraient la dispersion des odeurs de biogaz vers les quartier résidentiels du carrefour des fleurs à Lachenaie et du secteur de la presqu'île à Charlemagne. Nove propose, suite à son étude, l'aménagement d'écrans pour atténuer la propagation des odeurs au niveau du sol. Hydro-Québec a été contacté à ce sujet. Le projet à été présenté à M. Péland, qui s'occupe de l'exploitation du réseau d'Hydro-Québec. Nove a envisagé la plantation d'arbustes dans les emprises visées. Hydro-Québec propose plutôt l'aménagement de talus. Un concept plus facile d'entretien pour Hydro-Québec. Les talus sraient aménagés à proximité des pilones électriques, sur la limite de la propriété de BFI. Suivant les exigences de dégagement d'Hydro-Québec.

Suit une présentation technique de l'aménagement.

Présentation par M. Martel du développement urbain au sud de la propriété de BFI. Il y aura un développement au niveau du quartier résidentiel, du secteur commercial, l'arrivée de l'Hôpital ainsi que l'aménagement sur l'autoroute 640 d'une bretelle d'accès.

M. Boisvert précise qu'il attend un retour d'appel de M. Péland d'Hydro-Québec. Hydro-Québec semble ouvert à l'idée tant que l'aménagement respecte les normes de sécurité de celle-ci. Le projet proposé par Nove respecte les normes d'Hydro-Québec et l'idée de base a été proposée par Hydro-Québec.

Le projet pourrait être exécuté aussitôt l'approbation d'Hydro-Québec, précise M. Chamberland.

M. Falci tiens à féliciter l'équipe pour ce projet inovateur.

Une copie des plans préliminaires est remise aux membres du comité.

C) Retour sur les goélands.

M. Chulak informe le comité qu'il n'a pas eu de retour d'appel de M. Brousseau du Service canadien de la faune (SCF). Les goélands sont de retour et les fauconniers seront également à leurs poste sous peu.

M. Falci demande si le fauconnier pourrait intervenir en milieu urbain, dans le quartier de la presqu'île.

M. Chulak lui répond que la question pourrait être posée au fauconnier des Services environnementaux faucon inc.(SEF) mais que si les goélands ne se posent pas dans ce secteur l'impact sur la population de goélands risque d'être plus que négligeable.

M. Léger poursuit en précisant que les oiseaux de proies ne peuvent agir sur un corridor.

M. Chamberland informe le comité qu'une nouvelle méthode pour contrôler la vermine au front des déchets a été proposée. Soit l'utilisation de chiens pour effaroucher la vermine. Cette méthode est utilisé dans les aéroports. Mais l'idée n'a pas été retenue pour des raison de sécurité pour l'animal.

M. Chulak tentera de recontacter M. Brousseau dans les prochain jour.

D) Varia.

M. Léger demande aux gens de BFI-UTL, si un échancier est prévu pour le projet d'expension au nord.

M. Chamberland lui repond que l'étude sera transmise au ministère. L'étude d'impact sera mise à jour.

La nouvelle règlementation ne limitera plus la hauteur des cellules à quatre mètres au dessus du sol précise M. Léger. La hauteur de la cellule devra s'harmoniser au profil environnant.

Des études sont présentement en cours sur ce sujet chez BFI-UTL poursuit m. Chamberland.

E) Date de la prochaine réunion.

Les membres du comité se recontacteront pour une prochaine rencontre. M. Léger informe le comité qu'il sera en période sabbatique pour les prochains mois, mais que m. Claude Tétrault ou un autre employé du ministère sera disponible pour le comité.

Le secrétaire,

André Chulak

**PROCÈS-VERBAL DE LA DIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ
DE VIGILANCE DE BFI-USINE DE TRIAGE LACHENAIE
LTÉE TENUE À LACHENAIE, JEUDI LE 11 JANVIER 2001.**

Copies conformes :

Membres du comité.

Membres présents :

Monsieur Pierre Lavoie
Membre, Club optimiste Arc-en-ciel

Monsieur Renaud Lemieux
Intendant, Conseil des Chevaliers de Colomb

Monsieur Joe Falci
Conseiller municipal, Comité municipal de
l'environnement de Charlemagne

Monsieur Daniel Pilon
Secrétaire-trésorier, MRC des Moulins

Monsieur Claude Martel
Conseiller municipal, Ville de Lachenaie

Monsieur Marc Léger
Direction régionale de Lanaudière,
Ministère de l'environnement (MENV)

Monsieur Hector Chamberland
Directeur du développement des affaires,
BFI-Usine de triage Lachenaie ltée (BFI-UTL)

Monsieur André Chulak
Coordonnateur Centre Mobius, BFI-UTL

Voici un résumé des faits saillants et des propositions adoptées par le comité lors de la réunion du jeudi 11 janvier 2001.

Vous trouverez par la suite le rapport détaillé de la réunion.

Faits saillants et/ou propositions adoptées :

- Le communiqué de presse présentant le comité de vigilance a été remis aux journaux locaux.
- M. André Chulak contactera M. Pierre Brousseau du Service canadien de la faune pour obtenir de l'information sur le contrôle des goélands destiné aux municipalités de Charlemagne et Lachenaie.
- Discussion sur la problématique des odeurs dans les quartiers résidentiels du carrefour des fleurs à Lachenaie et du secteur de la presqu'île à Charlemagne lors de l'été et l'automne 2000.
- Suite aux recommandations du comité, BFI-UTL devra communiquer avec les municipalités de Charlemagne, Lachenaie et Legardeur pour les aviser avant d'entreprendre des opérations pouvant générer de fortes odeurs.
- Discussion sur le dossier de la vente de Usine de triage Lachenaie inc. (UTL) et des Industries Browning-Ferris Itée (BFI).
- Une rencontre devrait être organisée entre Hydro-québec et le comité de vigilance.
- La date de la prochaine réunion officielle du comité sera communiquée plus tard.

**PROCÈS-VERBAL DE LA DIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE
VIGILANCE TENUE À LACHENAIE, JEUDI LE 11 JANVIER 2001.**

A) Ouverture de la réunion.

Réunion dirigée par le président du comité, M. Claude Martel. Des documents produits par le secrétaire du comité, M. André Chulak, sont remis aux membres du comité. Le document inclus : l'ordre du jour, les procès-verbaux de la réunion du comité de vigilance du 8 juin 2000 et de la réunion avec le Service canadien de la faune sur la problématique des goélands du 27 juin 2000 ainsi qu'une nouvelle liste des coordonnées des membres du comité.

B) Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté par l'ensemble des membres du comité.

C) Lecture, modification et approbation des procès-verbaux du 8 et 27 juin 2000.

Les textes des procès-verbaux des réunions du comité de vigilance du 8 et 27 juin 2000 sont acceptés sans modifications par l'ensemble des membres. M. Chulak précise que le communiqué de presse présentant le comité de vigilance de BFI-UTL à la communauté a été remis aux médias d'informations de la région.

D) Contrôle de la population de goélands.

M. Martel fait part aux membres que le comité municipal de Lachenaie a discuté, lors d'une réunion, de la problématique des goélands à Lachenaie et qu'ils en sont venus à la conclusion que le goéland présente encore un problème à Lachenaie, mais que l'été dernier, la population de goélands semblait avoir diminuée dans le secteur et est de moins en moins dérangeante dans la communauté.

M. Joe Falci précise que la municipalité de Charlemagne a plutôt remarqué l'effet inverse. Il y a beaucoup plus de goélands présent au dessus du territoire de Charlemagne que par le passé. M. Pierre Brousseau, du Service canadien de la faune, avait promis lors de la réunion du 27 juin 2000, de faire parvenir de l'information sur le contrôle de la population de goélands aux municipalités de Charlemagne et Lachenaie. Charlemagne n'a toujours rien reçu à ce sujet.

M. Martel demande à M. Chulak de contacter M. Brousseau à ce sujet.

M. Léger informe le comité que le MENV n'a pas reçu de plaintes visant les goélands comme par le passé.

E) Plaintes et/ou appréhensions recueillies par les membres du comité.

La ville de Lachenaie a reçue des plaintes de citoyens les 14, 15, 16 et 23 août 2000 concernant la présence d'odeurs de déchets dans le carrefour des fleurs à Lachenaie. Une lettre venant d'une citoyenne, Mme Louise Dufort, a été transmise au conseiller municipal Jean-Guy Sénéchal. M. Sénéchal a contacté M. Renaud Lemieux du comité de vigilance et citoyen du carrefour. M. Lemieux, suite à un appel chez BFI-UTL, a été informé que l'odeur de biogaz perçue pouvait avoir été provoqué par un arrêt de quelques minutes de la centrale électrique de BFI-UTL. Le 23 août, M. Sénéchal a contacté M. Hector Chamberland pour se plaindre de la présence d'odeur provenant du site. Un arrêt à la centrale électrique pourrait avoir causé cet incident. D'autres plaintes de citoyens ont été recueillies à Lachenaie. M. Martel a à plusieurs reprises perçu des odeurs en soirée près de l'hôtel de ville.

Une compilation de certaines plaintes recueillies à Lachenaie est remise au comité par M. Martel.

Cette année, des puits ont été forés en retard, explique M. Chamberland. Le forage des puits a généré, à l'occasion, des odeurs de biogaz perceptible en proximité du site. Depuis la fermeture de ces puits, nous n'avons reçu aucune plainte au sujet des odeurs.

Au ministère de l'Environnement, des plaintes d'odeurs de citoyens du secteur de la presqu'île à Charlemagne visant le site ont été reçues lors des derniers mois. Les biogaz se propagent vers ce quartier par l'ouverture créée par les couloirs créés par les emprises des lignes d'Hydro-québec.

BFI-UTL a commandé une étude sur la problématique des nuisances olfactives dans le secteur, poursuit M. Chamberland. L'étude réalisée par des consultants a révélé la présence de plusieurs sources d'odeurs importantes dans le secteur. En particulier, l'usine d'épuration des eaux usées de Charlemagne-Legardeur qui génère régulièrement de fortes odeurs. Ce qui nous a été confirmé par le gérant de cette usine.

Il est possible que l'usine de Charlemagne-Legardeur produise occasionnellement des odeurs, précise M. Marc Léger. Mais cette année, la problématique extraordinaire venait vraisemblablement des opérations de

raccordement des puits de captage de biogaz chez BFI-UTL. Ils sont raccordés et fonctionnels depuis le début de décembre 2000. Et depuis, le MENV n'a pas reçu de plainte. Au mois d'octobre, il y avait des gens du MENV, principalement M. Claude Tétrault, qui surveillaient la provenance des odeurs suite aux plaintes. On a constaté que lors de temps calmes, les odeurs semblaient suivre le corridor créé par les servitudes du réseau électrique. Le MENV continu sa surveillance.

BFI-UTL s'est munit d'une station météo qui pourra fournir des données précises sur la force et la direction des vents. Cet été, nous avons commandé à plusieurs reprises les compilations de données climatologiques d'Environnement Canada des stations les plus près de Lachenaie et Charlemagne, soit les stations de l'Assomption et de Montréal-Est. Les résultats obtenus démontraient, dans plusieurs cas, des vents pouvant disperser des odeurs du site vers le quartier plaignant. Mais également dans d'autres cas, de nombreuses plaintes visant BFI-UTL, à des périodes précises, ont été reçues lors de vents contraires. Ce qui démontre la possibilité dans certains cas que BFI-UTL pouvait être la cause de ces odeurs, mais également dans d'autres cas, il y avait très peu de chances qu'il soit le générateur de ces problèmes.

M. Lemieux a constaté que depuis le temps des fêtes, il n'y a pas eu d'odeur dans le carrefour des fleurs. M. Falci ajoute qu'il a constaté la même situation dans le secteur de la presqu'île à Charlemagne.

Pourrait-il y avoir des odeurs s'il y a une panne d'électricité dans le secteur, demande M. Martel.

La centrale électrique de BFI-UTL n'est pas dépendante d'Hydro-Québec, répond M. Chulak. Donc, même s'il y a une panne d'électricité dans le secteur la centrale de BFI-UTL poursuit toujours les opérations de destructions des biogaz.

M. Falci demande si l'on doit craindre de nouvelles périodes d'odeurs puisque le beau temps arrive.

M. Chamberland répond que les travaux de forage terminés le problème est résolu.

Puisque les capteurs sont installés lors de la fermeture des cellules, nous devrions revivre périodiquement ce problème, poursuit M. Martel.

Comme par le passé, si les opérations de forage ont lieu l'hiver, il n'y a pas de problème, répond M. Chamberland. Cette année, suite à des circonstances exceptionnelles, l'échéancier a été retardé.

Habituellement, le recouvrement final a lieu au début de l'hiver et ensuite il y a forage, confirme M. Léger.

C'est la première fois que le forage de puits génère autant de plaintes, poursuit M. Chulak. Pourtant, il y a déjà eu près de 100 puits forés sur les cellules par le passé.

M. Léger croit que c'est un concours de circonstances. Lors de la dernière réunion, nous avons fait part d'une situation où la pression à l'intérieur des cellules poussait le lixiviat à sortir. Si on finit par capter les biogaz, le lixiviat va se retirer et cela réduirait le problème. D'autres méthodes techniques peuvent être proposées. Par exemple, il y a d'autres sites qui montent au fur et à mesure les puits de captages. Le MENV en a discuté avec les gens de BFI-UTL qui ne semblent pas favorables à cette méthode.

Cette méthode nuit-elle aux opérations. Est-elle trop dispendieuse ou posent-elles un problème d'ordre technique, interroge M. Daniel Pilon.

Ce n'est pas une bonne technique, répond M. Chamberland. Si on crée une ouverture dans la cellule lors des opérations d'enfouissement, on crée du même coup une voie permettant au gaz de s'échapper. Donc, il ne sont plus retenus, et ne seront par ce fait pas détruits.

Cette technique est utilisée et fonctionne à Berthier, poursuit M. Léger. Les gaz sont par la suite brûlés. Je ne dis pas que c'est la meilleure technique, mais elle pourrait être envisagée.

Il y a des problèmes d'odeurs à Berthier, questionne M. Martel.

M. Léger précise qu'il n'y a pas de quartier résidentiel aussi dense qu'ici. Il y a plus d'odeurs générés par la plate-forme de compostage que par le lieu d'enfouissement à cet endroit.

Les normes de BFI-UTL sont beaucoup plus élevées que R.S. à Berthier, déclare M. Chamberland.

M. Léger ne veut pas comparer le site de Lachenaie avec celui de Berthier. Il affirme que les normes ainsi que la sécurité du lieu d'enfouissement de BFI-UTL sont beaucoup plus élevées.

M. Martel aimerait savoir s'il existe des lieux d'enfouissement qui ne génèrent pas d'odeurs.

M. Falci indique qu'il y a une usine sur plate-forme en fonction au Québec. M. Chamberland poursuit en précisant que ce site situé à Chicoutimi n'est pas de la même ampleur que celui de Lachenaie.

Le dispositif résout essentiellement le problème des goélands et non celui des odeurs, poursuit M. Léger. Le front des déchets génère des odeurs, et il va

toujours en générer. Mais le problème n'est pas lié aux déchets, mais plutôt aux biogaz. Ça dépend aussi du milieu environnant. Ce problème est inexistant à Berthier, car c'est un milieu poreux. Dans le sable le gaz se propage d'une façon latérale. Ici, le site est dans des conditions beaucoup plus sécuritaires. Dans l'argile tout est scellé. Le biogaz ne peut sortir que par le haut. Le nouveau règlement sur les déchets a été publié cet automne.

BFI-UTL a préparé un mémoire sur la proposition de la nouvelle réglementation. Et même lors de la sortie de ce règlement, les autres lieux d'enfouissement auront trois ans pour s'y conformer et atteindre le niveau de sécurité présent depuis plusieurs années à Lachenaie, poursuit M. Chamberland.

Puisque le système de captage est mis en place, les citoyens ne doivent plus s'attendre à revivre des périodes d'odeurs comme l'an passé, demande M. Martel. M. Chamberland répond qu'une période d'odeurs comme celle de l'an dernier ne devrait pas se reproduire.

M. Martel poursuit en demandant si l'entretien de la mécanique à la centrale électrique créera d'autres séquences d'odeurs.

Pour l'entretien régulier, la centrale n'est pas arrêtée et les gaz y sont toujours brûlés, déclare M. Chulak. Si on doit arrêter une section de la centrale, les gaz sont redistribués dans une des torchères. BFI-UTL a demandé un permis au MENV pour l'autorisation d'installer une troisième torchère. Malgré que présentement, les deux torchères suffisent amplement.

M. Léger confirme qu'il y a effectivement une demande qui a été déposée au MENV et qui a été acceptée avant Noël passé.

M. Lemieux demande pendant combien d'année le site devrait produire des biogaz?

Il devrait y avoir production de biogaz dans les cellules jusqu'à 25 ans suivant la fermeture de la dernière cellule en décroissant d'année en année, répond M. Chulak. La cellule atteint le maximum de sa production environ cinq ans après l'enfouissement des déchets.

Il y a très peu de gaz produits lors des deux premières années, poursuit M. Léger.

M. Chamberland précise que c'est pour cela que le forage doit être fait le plus tôt possible. Suite à la vente de l'entreprise BFI par Allied waste, ces opérations ont été retardées.

Même s'il y a des odeurs, continue M. Léger, ce n'est pas dangereux pour la santé.

Suite à ce qui a été discuté, M. Martel propose que le comité produise un communiqué expliquant la situation aux citoyens. Pour rassurer les gens.

Un voisin de M. Lemieux lui a demandé, si les gaz sont dangereux pour la santé. Il se demandait si des maladies, comme le cancer, pouvaient être liés à cela.

Lors des études sur le projet de l'hôpital de Lachenaie, des médecins ont confirmé que l'odeur ne crée pas de problème de santé en tant que tel, répond M. Pilon.

M. Falci ne croit pas que le citoyen veut recevoir un communiqué sur ce qu'il sait déjà. On attend de BFI-UTL qu'il minimise le problème au maximum.

M. Martel dit qu'il veut faire de la prévention. Les citoyens doivent être informés si on s'attend à d'autres périodes d'odeurs.

Il y a quelques années, il y a eu une période de fortes odeurs, poursuit M. Falci. UTL a distribué un communiqué à la population. Il est opportun d'aviser la population avant qu'un problème se produise et non après.

Il ne faut pas oublier qu'une des causes de ce problème est due à la recirculation du lixiviat dans les cellules qui a eu pour effet d'augmenter l'intensité des odeurs, déclare M. Léger.

BFI-UTL attendait depuis longtemps le certificat du MENV lui permettant de rejeter ce lixiviat, déclare M. Chulak. Ce qui aurait eu pour effet d'atténuer le problème.

M. Martel propose que le comité s'en tienne à un communiqué expliquant la situation de l'été passé. Et dans lequel on pourrait rassurer les gens.

D'après M. Pilon le comité devrait plutôt proposer qu'à l'avenir BFI-UTL avise les municipalité par communiqué de presse lors de la planification de travaux pouvant engendrer de fortes odeurs.

BFI-UTL doit donner des outils aux municipalités comme vous l'avez fait par le passé, poursuit M. Falci.

Le comité ne retient pas l'idée du communiqué. Mais plutôt l'idée d'aviser les municipalités lors de travaux pouvant générer de fortes odeurs

F) Éclaircissement sur la vente d'Usine de triage Lachenaie Itée.

Présentation par M. Chamberland de BFI Canada inc.. BFI Canada inc. est une compagnie canadienne dont le siège social se trouve à Toronto. La transaction a été effectuée avec le financement de la Banque nationale. L'objectif de la compagnie est d'implanter BFI dans l'ensemble du pays. Présentement, BFI Canada inc. possède trois lieux d'enfouissement sanitaire ainsi que quelques petites recycleries. BFI Canada inc. effectue la collecte de matière résiduelle dans quatorze régions canadiennes, du Québec à la Colombie-Britannique. On ne prévoit pas de changements majeures à Lachenaie. Les mêmes normes seront maintenues. Usine de triage Lachenaie inc. a désormais pour nom BFI-Usine de triage Lachenaie ltée. BFI n'est plus l'acronyme de Browning-Ferris Industries. Le nouveau président de BFI Canada inc. se nomme Keith Carrigan. Le titre de M. Yves Normandin est désormais vice-président de BFI-UTL. De même, le titre de M. Chamberland est directeur du développement des affaires.

G) Varia

M. Falci propose d'étudier la possibilité de créer un écran arbustif dans l'emprise des lignes électrique qui traversent le site de BFI-UTL tel que proposé par Nove environnement inc. pour ainsi contrer la propagation des odeurs dans les quartiers résidentiels.

M. Chamberland précise que seul Hydro-québec peut le permettre. Et que la meilleure méthode pour contrôler les odeurs est d'être le plus efficace possible dans la gestion des matières résiduelles.

M. Léger poursuit en ajoutant que le problème est directement lié à ces lignes électriques.

Hydro-québec ne veut personne sur leurs propriétés, précise M. Pilon. Mais le comité a un avis technique qui peut être présenté à Hydro-québec.

M. Martel propose qu'une rencontre entre Hydro-québec et le comité soit organisée.

Des modifications sont apportées aux coordonnées des membres du comité à la demande de M. Pierre Lavoie et M. Martel.

H) Date de la prochaine réunion.

Le comité prévoit se réunir lors d'une rencontre avec Hydro-québec le 15 ou le 22 mars prochains, si la disponibilité de ces derniers le permet, pour discuter du dossier de l'aménagement des emprises problématiques d'Hydro-québec.

Le secrétaire,

André Chulak

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU COMITÉ DE VIGILANCE
SUR LES GOÉLANDS TENUE À LACHENAIE, MARDI LE 27 JUIN 2000.**

Copies conformes : Membres du comité

Membres présents : M. Renaud Lemieux
Ordre des Chevaliers de Colomb

M. Joe Falci
Comité municipal de l'environnement de Charlemagne

M. Claude Martel
Ville de Lachenaie

M. Marc Léger
Ministère de l'environnement du Québec

M. André Chulak
Usine de Triage Lachenaie inc.

M. Pierre Alarie (prenant la place de M. Daniel Pilon)
MRC des Moulins

Invités : M. Pierre Brousseau
Service Canadien de la Faune

M. Réjean Dumas
Société de la Faune et des Parcs

M. Patrick Claude
Services environnementaux Faucon inc.

Membres absents : M. Pierre Lavoie
Club optimiste Arc-en-ciel

M. Hector Chamberland
Usine de Triage Lachenaie inc.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU COMITÉ DE VIGILANCE SUR LES GOÉLANDS TENUE À LACHENAIE, MARDI LE 27 JUIN 2000.

Veillez prendre note que le présent procès-verbal rapporte l'ensemble des interventions de la dernière réunion, puisqu'un magnétophone a été utilisé. Vous trouverez en annexe les documents remis lors de la réunion.

A- Problématique liée à la surpopulation de goélands.

Un rappel sur les activités tenues par la table de concertation régionale sur les goélands est fait par M. Martel, dont lui-même ainsi que M. Brousseau, M. Alarie et Usine de Triage Lachenaie inc.(UTL) faisaient partie. Le comité, incluait également des gens du Sud-ouest de Montréal vivant une situation similaire, a été informatif pour tous, mais il n'y a pas eu de suivi.

Il y a eu discussions sur la problématique de la présence des goélands dans la région aux réunions des conseils municipaux de Charlemagne et Lachenaie.

Les plaintes reçues sont principalement liées aux fientes des goélands qui nuisent à la qualité de vie des citoyens de l'Est de Lachenaie et de Charlemagne. Également des plaintes ont déjà été rapportées par des gens des villes de Le Gardeur et Repentigny. Les goélands sont considérés comme une nuisance par les citoyens selon M. Falci. En particulier, leur arrogance et l'impact du nombre considérable de fientes quotidiennement perçues sur les biens des citoyens résidant sous le couloir aérien des goélands. Ce couloir est compris entre UTL et l'île Deslauriers principaux lieu de nourriture et de nidification des goélands à bec cerclé présents dans la région.

UTL utilise les services d'un fauconnier pour éloigner les goélands, mais cela ne semble pas alléger le problème pour les communautés voisines précise M. Martel. Depuis 3 ans le problème aurait empiré. Les citoyens sont conscients de l'existence de méthodes pour neutraliser le problème et que le Service Canadien de la Faune (SCF) possède cette expertise. L'expérience de la papetière Daishawa dans la région de Québec a fait écho. La population exerce des pressions sur les municipalités pour qu'elles agissent de la sorte.

Depuis trois ans, la population est passée de 48 000 à 51 000 couples d'oiseaux à l'île Deslauriers. En contrôlant la population de sorte que celle-ci passe de 100 000 à 30 000 individus ne changera en rien la problématique insiste M. Brousseau. Les seules autres plaintes rapportées au SCF sur ce problème viennent des agriculteurs de fruits des villes de l'Assomption et de Contrecoeur. Les goélands se nourrissent à même leurs récoltes de fraises et de bleuets. L'exemple de Charlevoix est exposé par M. Brousseau, où des agriculteurs ont reçu un permis pour effaroucher les goélands sur leurs terres. m. Brousseau: "Il n'y a pas eu une masse qui s'est plaint de ce problème". M. Martel croit

qu'on n'a pas nécessairement besoin d'une masse de citoyens pour revendiquer le droit de contrôler une population nuisible.

Par la suite, M. Brousseau dresse un bref historique et descriptif de la population de goélands présents dans la région. Installée sur l'île Deslauriers depuis les années 70, la colonie a augmentée au fil des ans. Ils peuvent parcourir facilement des distances de plus de 40 km pour trouver de la nourriture. Donc, ils peuvent également se rendre de l'île Deslauriers à un peu partout dans la région de Montréal.

Une étude de suivi de la distribution des goélands est présentement en cours sur l'île de la Couvée, près du pont Champlain. L'étude a pour objet d'analyser l'incidence de la fermeture de la carrière Miron (complexe St-Michel) sur la répartition de la population de goélands dans cette région. Puisqu'en 92-93 une étude a retenu que 40% de l'alimentation du goéland provient des déchets, on peut s'attendre à un changement dans la distribution de la population. La reproduction de l'espèce à cet endroit y est étudiée. L'étude ne couvre pas toute la région métropolitaine de Montréal, elle se concentre sur cette île. Également, près des rapides de Lachine, il y a des travaux d'aménagement des berges pour protéger le territoire de nidification des sternes contre l'envahissement des goélands. Mais en fait, il y a un peu plus de goélands à Beauharnois et à l'île Deslauriers, mais il semble qu'il y a une perte d'oiseaux dans la région. Les goélands présents à l'île Deslauriers ne dérangent personne à cet endroit.

M. Martel réplique en informant M. Brousseau, qu'il y a un projet d'aménagement d'un parc régional récréo-touristique dans le croissant de l'est de Montréal, plus particulièrement dans les îles adjacentes. L'augmentation de la population de goélands pourrait nuire au projet. M. Brousseau : "Il y a tout de même plus de 150 000 personnes qui visitent l'île Bonaventure à chaque année pour y voir le fou de Bassan". M. Léger précise que la population présente à proximité de ce lieu est beaucoup moins importante que la population impliquée ici.

M. Lemieux précise que par le passé le problème lié aux fientes des goélands était inexistant, lui qui réside dans la région depuis plus d'une vingtaine d'année, alors qu'aujourd'hui le phénomène touche à la qualité de vie des citoyens.

B- Mesures envisageables pour un contrôle efficace des goélands dans la région.

M. Martel expose la question suivante. Puisque c'est un oiseau protégé, quelles sont les solutions. L'exemple de Daishawa peut-il s'appliquer ici.

L'objectif n'était pas le même à Daishawa affirme M. Brousseau. Les oeufs ont été stérilisés dans le but de déplacer la population de goélands installés sur la propriété de l'entreprise et non pour abaisser la population de goélands. Les oiseaux ont quitté la propriété de la papetière. Par la suite, ils se sont installés à la municipalité de Sillery. On les a déplacés encore une fois de cet endroit. Depuis deux ans, ils se retrouvent

principalement sur un îlot de la rivière Chaudière, ce qui gêne les gens de cette MRC. Ils ont mis en place, au printemps 2000, un programme d'effarouchement. On retrouve maintenant des nids de goélands sur les toits de maisons à Ste-Foy, entre autres. Donc, le problème recommence.

Si le problème recommence, quelle est la solution interroge M. Martel.

La solution serait de les maintenir sur un site et de travailler sur la population, affirme M. Brousseau. Intervenir sur une population peut être dangereux. Ils peuvent se déplacer à un endroit plus problématique. Présentement, ils ne dérangent personne, là où ils sont. Donc, c'est leur parcours pour se procurer de la nourriture qui semble déranger la population.

Donc, il faudrait changer la source de nourriture du goéland de place, demande M. Léger. Il y en a plusieurs dans la région : le site d'enfouissement, l'usine d'épuration, les terres agricoles... Les gens sont à bout. Il y a eu une pétition de plusieurs milliers de noms demandant au gouvernement d'agir. Le MENV a reçu un document de trois pages suivant la même idée.

UTL est limitée dans l'usage de ses méthodes d'effarouchement, poursuit M. Chulak. De plus, les méthodes utilisées présentement ont déjà provoqué des plaintes de bruits par des citoyens de Le Gardeur ce qui contraint UTL dans l'utilisation de celles-ci.

M. Brousseau convient que UTL fait déjà beaucoup d'effort pour empêcher les oiseaux de se nourrir au site.

Dans la région de Joliette, on retrouve présentement des goélands, ce qui n'était pas le cas par le passé, d'après M. Léger.

À moins d'être nuisibles, tous les oiseaux sont protégés, à l'exception des espèces non-indigènes, précise M. Brousseau.

M. Martel demande si le goéland peut être considéré comme nuisible. Il y a surpopulation, donc l'espèce n'est pas menacé. Comme exemple, s'il y a trop de chevreuils on augmente les permis de chasse disponibles pour limiter la population de l'espèce.

M. Dumas constate que si la population et le corridor n'ont pas diminuées malgré les efforts d'UTL pour contrôler la population de goélands. Peut on admettre qu'il ont simplement modifié leurs horaires de visites au site d'UTL.

D'après les données recueillies par les Services environnementaux faucon inc. (SEF) la population présente sur le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) a considérablement diminuée lors des cinq dernières années, précise M. Chulak.

M. Falci a dénombré des allées et venues de plus de 500 goélands à la minute sur le corridor.

Même si la population est déplacée sur une île voisine, le corridor sera toujours présent, déclare M. Brousseau. Même si on réduit la population, par exemple de 15 000 oiseaux, les autres vont continuer le parcours. La population est stable au Québec. Alors qu'en Ontario, elle a chuté. Ce n'est pas un oiseau qui a un taux de mortalité élevé. De plus, il peut vivre 30 ans. Et sa diète change selon les saisons: les LES, les fruits, les insectes... Il ne manque aucune opportunité.

Si la population continue à augmenter, jusqu'à doubler. Qu'est-ce que le gouvernement fera? Interroge M. Martel.

M. Brousseau affirme que ce n'est pas en s'attaquant à la population de goélands que le problème sera réglé. De plus, il ne croit pas que la présence de goélands empêche la population de jouir de leurs cours extérieures.

M. Martel précise que l'impact d'une seule fiente d'oiseau n'est pas la même que vingt et plus par jours.

M. Brousseau : "Tout le monde aime les hirondelles. Il arrive parfois que je reçois des plaintes lors de leur période de nidification. Devrait-on les éliminer également?"

M. Chulak croit que l'on ne parle pas d'un problème de la même échelle. À UTL on effectue le contrôle aussi loin que la loi le permet. Une demande pour un permis d'abattage pour augmenter l'efficacité de l'impact du contrôle au front des déchets a été fait. La demande n'a pas été considérée par le SCF.

L'abattage ne réglera pas le problème des citoyens d'après M. Brousseau.

Mais, en décourageant la venue des goélands au LES, la nuisance causée par le corridor aérien pourrait être diminuée d'après M. Chulak.

M. Brousseau précise que l'expérience de l'aéroport JFK à New-York, où l'on a abattu plus de 15 000 individus d'une espèce d'oiseau nuisible, n'a pas été concluante. Ils abattent les oiseaux pour une question de sécurité.

M. Martel demande d'expliquer pourquoi ils continuent l'abattage si ce n'est pas efficace.

M. Brousseau lui répond qu'il ne connaît pas tout le dossier.

Il y a deux solutions pour résoudre le problème, poursuit M. Martel. La première serait d'exterminer la population problématique. Et la deuxième serait de changer leurs habitudes de vie.

M. Brousseau affirme qu'il y a des sites d'enfouissement sans goélands. En Californie, ils ont installé d'immenses filets suspendus au dessus des déchets. À La Baie, il y a un petit site d'enfouissement dans un bâtiment sur la base de Bagotville. On ne peut changer l'habitude alimentaire du goéland. Et une intervention dans une colonie est possible, mais non sans danger.

M. Léger croit que l'objectif serait de réduire la population de goélands au nombre qu'elle présentait à l'époque où elle ne dérangeait pas. Il y a dix ans la population était de moitié et pourtant, il y avait autant de déchets à UTL.

M. Brousseau précise qu'il y avait 47 000 couples de goélands sur l'île Deslauriers en 91 et que ce printemps il y en a eu 51 000 de comptés. "En terme absolu, il n'y a pas vraiment plus de goélands. C'est peut-être la distribution qui a changée."

C- Présentation du programme actif de contrôle des goélands à UTL.

Présentation des méthodes d'effarouchement utilisées à UTL par M. Claude fauconnier pour le SEF. Depuis six ans, le contrôle est fait sur le site. Le fauconnier doit s'ajuster à l'horaire de l'oiseau. Les goélands sont tenaces. L'abattage des éclaireurs pourrait être une méthode qui maximiserait l'efficacité des impacts du fauconnier. De même que la stérilisation des oeufs de la colonie serait envisageable à long terme et ne mettrait pas en danger la survie de la colonie. On s'interroge sur ce qui amène le gouvernement à légiférer de la sorte. Si les méthodes sont bien gérées et suivies on peut contrôler la population nuisible sans danger pour elle. Aux États-Unis, lorsqu'il y a un problème on agit. Comme à l'aéroport St-Paul, le problème de nuisance lié aux outardes a été réglé.

Aux États-Unis, il y a eu beaucoup d'opposition de regroupements écologiques, affirme M. Brousseau. Légalement, la loi, article 26.1, sur les oiseaux nuisibles, nous permet d'agir, autant aux États-Unis qu'au Canada, si cela touche la santé et la sécurité. À Bagotville, ils abattent des oiseaux lorsque c'est nécessaire.

M. Martel : L'expérience de Daishawa à simplement relocaliser les goélands sans en affecter le nombre?

M. Brousseau : Le nombre de goélands a diminué dans la région. Mais, on ne sait pas où ils sont rendus.

M. Alarie : Serait-il possible de déplacer la population dans un endroit aménagé qui réduirait les impacts liés à leurs vols.

M. Brousseau affirme que le projet serait possible. Mais ce serait très dispendieux et difficile d'imposer à une population de cette envergure un endroit de nidification.

M. Dumas croit que les données recueillies par le SEF peuvent ne pas présenter la réalité. Puisque le corridor aérien semble toujours aussi achalandé et que les chiffres présentent une importante diminution du nombre de goélands fréquentant le LES, il est possible que soit les goélands aillent se nourrir ailleurs ou qu'ils viennent se nourrir au LES en dehors des heures de présence du fauconnier. Donc, le nombre d'oiseaux présents sur le site n'aurait pas changé.

M. Brousseau : "À Québec, il y a deux incinérateurs, donc moins de sites d'enfouissement ouverts et pourtant l'alimentation des goélands est composée de 40% de déchets. Donc, ils vont se nourrir ailleurs. On doit sensibiliser la population à ne pas nourrir les oiseaux et à disposer de leurs déchets dans des poubelles fermées."

M. Martel : "L'article de la loi sur ce problème ne tient pas compte de la qualité de vie des gens. Mais peut on s'attendre à une ouverture de ce côté de la part du gouvernement éventuellement?"

M. Brousseau affirme que le règlement est assez large. L'article est là, mais il est maléable.

M. Martel : "Je crois que l'on pourrait légiférer en tenant compte de cet élément. Si les municipalités concernées font une demande au gouvernement fédéral pour mettre en place un programme de stérilisation, sera-t'il accepté?"

M. Brousseau : "Pour moi, il n'y a pas de problème avec ça. Mais votre problème est le corridor. Et cette méthode ne changera en rien la fréquentation du corridor. Il n'y a pas de solution miracle."

D- Visite du principal lieu de nidification des goélands dans la région, l'île Des Lauriers.

Observation en bateau de l'habitat des goélands par messieurs Chulak, Falci, Lemieux et Martel.

E- Mesures retenues.

Aucune mesure n'a été officiellement retenue.

PROCÈS-VERBAL DE LA NEUVIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE TENUE À LACHENAIE, JEUDI LE 8 JUIN 2000.

Copies conformes :

Membres du comité.

Membres présents :

Monsieur Joe Falci
Conseiller municipal, Comité municipal de
l'environnement de Charlemagne

Monsieur Renaud Lemieux
Intendant, Conseil des Chevaliers de Colomb

Monsieur Pierre Lavoie
Membre, Club optimiste Arc-en-ciel

Monsieur Marc Léger
Direction régionale de Lanaudière,
Ministère de l'environnement (MENV)

Monsieur Daniel Pilon
Secrétaire-trésorier, MRC des Moulins

Monsieur Claude Martel
Conseiller municipal, Ville de Lachenaie

Monsieur Hector Chamberland
Vice-président, Usine de Triage Lachenaie inc(UTL)

Monsieur André Chulak
Coordonnateur Centre MOBIUS, UTL

Voici un résumé des faits saillants et des propositions adoptées par le comité lors de la réunion du 8 juin 2000.

Vous trouverez par la suite le rapport détaillé de la réunion.

Faits saillants et/ou propositions adoptées :

- ◇ Le texte du procès-verbal de la réunion du 14 octobre 1999 sera modifié.
- ◇ Deux nouveaux membres sont introduits au sein du comité. Soit, M. Renaud Lemieux du Conseil des chevaliers de Colomb de Lachenaie et M. Joe Falci du Comité municipal de l'environnement de Charlemagne.
- ◇ Le comité organisera une réunion spéciale avec le Service canadien de la faune pour discuter de la possibilité de contrôler la colonie de goélands présent à l'île Deslauriers.
- ◇ Mise au point de la quantité et de la provenance des déchets acceptés à UTL.
- ◇ Discussion sur le dossier de la vente de UTL et BFI.
- ◇ Le communiqué de presse présentant le comité de vigilance sera remis aux journaux locaux.
- ◇ La date de la prochaine réunion officielle du comité sera communiqué plus tard.

PROCÈS-VERBAL DE LA NEUVIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE TENUE À LACHENAIE, JEUDI LE 8 JUIN 2000.

A) Ouverture de la réunion.

Réunion dirigée par le président du comité, M. Martel. Des documents produits par le secrétaire du comité, M. Chulak, sont remis aux membres du dit comité. Le document inclus : l'ordre du jour, le procès-verbal de la réunion du 14 octobre 1999, le résumé de la réunion non-officielle du 27 janvier 2000 ainsi que le communiqué de presse présentant le comité aux médias et municipalités environnantes corrigé en février 2000.

B) Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté par l'ensemble des membres du comité.

C) Lecture, modification et approbation du procès-verbal de la réunion du 14 octobre 1999.

Le texte du procès-verbal de la réunion du comité de vigilance du 14 octobre 1999 est accepté avec modification par l'ensemble des membres. Il est convenu que dorénavant le texte du procès-verbal des prochaines réunions devra être plus synthétisé et faire abstraction des commentaires imagés ou hors-contextes.

D) Changements au sein du comité.

Suite au départ de Mme Limoge du Comité municipal de l'environnement de Charlemagne et de M. Laporte du Club de l'âge d'or de Lachenaie deux nouveaux membres sont introduits au sein du comité. Soit, M. Joe Falci, membre du Comité municipal de l'environnement de Charlemagne et conseiller municipal de Charlemagne, ainsi que M. Renaud Lemieux, intendant du Conseil des Chevaliers de Colomb de Lachenaie. M. Falci précise qu'éventuellement un autre membre du Comité municipal de l'environnement de Charlemagne prendra sa place au sein du comité de vigilance d'UTL.

E) Plaintes et/ou appréhensions recueillies par les membres du comité.

M. Martel invite les membres à faire part des plaintes relatives aux activités d'UTL recueillies par ceux-ci.

Les plaintes reçues à la ville de Charlemagne concernent principalement le couloir aérien emprunté par les goélands de l'île Deslauriers à UTL. Le problème est principalement lié aux fientes que laissent les goélands sur leurs passages. Cette année, le nombre de goélands semble plus élevé, donc plus dérangeant. Et cela devient de plus en plus irritant pour les citoyens. M. Falci demande ce qui pourrait être fait pour remédier à ce désagrément. La ville de Charlemagne a déjà demandé au ministère d'intervenir et la réponse avait été négative.

Le ministère de l'environnement du Canada dit qu'on ne peut chasser le goéland car c'est un oiseau protégé. Pourtant, il y a déjà eu des correctifs apportés sur la population de goélands dans la région de Québec. Notamment sur les terrains de la papetière Daishawa où il y a eu stérilisation des oeufs précise M. Martel.

Le dossier est de juridiction fédérale, donc le MENV ne peut intervenir poursuit M. Léger. L'action à prendre serait de réécrire au ministère de l'environnement du Canada et de demander pourquoi le contrôle ne peut être appliqué dans la région, alors qu'il a été obtenu ailleurs notamment dans la région de Québec.

Il y a eu une table de concertation régionale qui a été mise sur pied avec la participation de la CUM, entre-autres, pour régler les problèmes liés à la surpopulation de goélands dans la région métropolitaine explique M. Martel. La table n'a pas donnée de suivi concret. Le comité de vigilance d'UTL pourrait relancer le projet en rencontrant M. Brousseau du Service canadien de la faune. Les MRC de l'Assomption et des Moulins pourraient porter plaintes au ministère. UTL pourrait se présenter à la première rencontre et se détacher du projet par la suite. L'objectif de ces démarches serait d'obtenir le même droit qu'à Daishawa.

Les plaintes, concernant les goélands, reçues au MENV sont directement envoyées au Service canadien de la faune. De même, les municipalités devraient acheminer toute les plaintes relatives aux goélands au même endroit, affirme M. Léger.

Autres plaintes recueillies par les membres du comité.

Le MENV a reçu une plainte d'un citoyen relative aux odeurs. L'investigation a montré que la provenance n'était pas d'UTL, mais de l'usine d'épuration des eaux usées de la CUM dans le quartier Rivière-des-Prairies.

M. Léger poursuit en abordant le dossier d'un avis d'infraction visant les opérations d'UTL. Dans un secteur où le recouvrement final des cellules a été complété vers la fin de l'hiver passé, le système de captage des biogaz n'a pas été installé. Donc, le biogaz n'a pas été retiré. Ce qui a résulté en une augmentation de la pression de gaz dans la cellule d'enfouissement provoquant une sortie de lixiviat par les conduits de nettoyage du système de drainage.

C'est UTL qui a constaté et rapporté le problème précise M. Chamberland. UTL a respecté les normes et procédures prévus dans le décret lors de ces situations. Le problème a été contrôlé et toutes les mesures de sécurité étaient en place. Suite à cela, UTL a reçu un avis d'infraction du MENV qu'elle conteste depuis.

M. Léger confirme que UTL a pris toutes les mesures adéquates pour contrôler ce phénomène. Le MENV ne conteste pas le fait qu'UTL a pris toute les mesures nécessaires et adéquates pour contrôler la sortie de lixiviat. Le MENV a émis un avis d'infraction à cet effet car il considère que les aménagements ne sont pas prêts pour ce contrôle. Ce qui a été fait par UTL est une mesure corrective. C'est pourquoi il y a eu un avis d'infraction émis à UTL.

M. Chamberland précise que les puits de captage de biogaz seront installés sous peu sur le secteur du site concerné. D'ici là, le contrôle sera fait en conséquence et suivant les normes.

M. Léger poursuit en précisant aux membres du comité que c'est le seul avis d'infraction donné par le MENV à UTL depuis au moins 1993. Alors que le MENV décerne dans une même année plusieurs avis d'infractions à d'autres lieux d'enfouissements sanitaires (LES).

M. Martel poursuit en exprimant ses préoccupations et celle de nombreux citoyens. Des commentaires sur la présence d'odeurs à l'entrée du LES ont été rapportés à M. Martel lors d'un porte-à-porte en vue du référendum sur la réforme municipale au Québec. Il y a eu également des questions sur la présence du LES à Lachenaie lors des rencontres sur le projet de la construction d'un hôpital à Lachenaie. Relativement à la réforme Harel, il y a des appréhensions des citoyens sur l'impact possible de la loi de la communauté métropolitaine qui laisserait la gestion des matières résiduelles sous la juridiction de Montréal. Les gens craignent que tous les déchets de Montréal soit acheminés à Lachenaie.

UTL a une limite de déchets définie par le décret de 960 000 tonnes acceptables annuellement au LES, précise M. Chamberland. UTL ne peut dépasser cette limite. De plus, le décret précise que la provenance de ces déchets doit être prioritairement la couronne Nord de Montréal ainsi que la région métropolitaine de Montréal. Depuis janvier 99, il y a un quartier de la ville de Montréal qui apporte ses déchets à UTL. Maintenant il y en a trois autres quartier provenant d'un centre de transbordement. De plus la ville de Montréal a déjà octroyé tous ses contrats pour les dix prochaines années. Il est a noté qu'UTL n'a plus la ville de Laval comme client. Donc, la quantité de déchets reçue à UTL est sensiblement la même.

Après explication les gens sont rassurés, poursuit M. Martel.

M. Lemieux rapporte qu'il constate qu'il y a beaucoup de camion qui laissent des débris sur la voie près de l'échangeur 640/montée Dumais.

M. Chamberland précise qu'UTL va bien au-delà de sa propriété pour le maintien de la propreté des chemins. Régulièrement, des employés d'UTL s'affairent à nettoyer la chaussée sur la partie ouest du chemin des 40-Arpents.

F) Éclaircissement sur la vente d'Usine de Triage Lachenaie inc.

Présentation par M. Chamberland de l'évolution dans le dossier de la vente d'UTL. Les actifs canadiens de BFI qui ne pouvaient être achetés par WMI suite à une décision du bureau de la concurrence sont toujours impliqués dans un processus de vente. Des acheteurs de Toronto évoluant dans le domaine de la gestion des résidus sont actuellement en négociation avec les propriétaires, Allied waste. Il n'y a pas encore de dates prévues pour la vente, mais il est possible qu'il y est un dénouement après le 30 juin.

G) Communiqué de presse.

Acceptation du communiqué de presse par l'ensemble du comité. Le communiqué devra être remis à la presse écrite présente dans la MRC l'Assomption et la MRC Des Moulins. *L'Artisan, l'hebdo Rive-Nord, le trait d'union, l'entre-nous, la revue* ainsi que *le chêne* devront recevoir le communiqué. Le communiqué devra également être remis à la station radiophonique *FM 103,5*.

H) Date de la prochaine réunion.

Le comité prévoit se réunir lors d'une rencontre avec M. Brousseau du Service canadien de la faune d'ici la fin du mois de juin si la disponibilité de ce dernier le permet, pour discuter du dossier des goélands dans la région.

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION NON-OFFICIELLE DU COMITÉ DE VIGILANCE TENUE À LACHENAIE, JEUDI LE 27 JANVIER 2000.

Copies conformes : Membres du comité

Membres présents :

- Madame Gilberte Limoges
Membre, Comité municipal de l'environnement de Charlemagne
- Monsieur Marc Léger
Direction régionale de Lanaudière,
Ministère de l'environnement (MENV)
- Monsieur Hector Chamberland
Vice-président, Usine de Triage Lachenaie inc.(UTL)
- Monsieur André Chulak
Coordonnateur Centre MOBIUS, UTL

Membres absents :

- Monsieur Claude Laporte
Membre, Club de l'âge d'or de Lachenaie
- Monsieur Pierre Lavoie
Membre, Club optimiste Arc-en-ciel
- Monsieur Daniel Pilon
Secrétaire-trésorier, MRC des Moulins
- Monsieur Claude Martel
Conseiller municipal, Ville de Lachenaie

Points discutés :

- ◇ Les membres du comité s'entendent sur le caractère non-officiel de la réunion étant donné le nombre restreint de membres présents à la séance. De même, les points discutés lors de cette réunion seront repris à la prochaine rencontre du comité.
- ◇ Le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) doit désormais être identifié sous la désignation « ministère de l'Environnement (MENV)».
- ◇ Madame Limoges annonce qu'elle quitte le comité municipal de l'environnement de Charlemagne, et du fait même, le comité de vigilance d'Usine de Triage Lachenaie (UTL) pour des raisons de disponibilité.
- ◇ Lecture du communiqué de presse et correction provisoire du texte par les membres du comité.
- ◇ Discussion sur le besoin d'avoir un quorum qui régie les activités du comité.
- ◇ Les membres s'entendent sur le besoin de communiquer avec le Comité municipal de l'environnement de Charlemagne dans le but de d'offrir le poste vacant du membre sortant à un représentant de ce dit comité.
- ◇ Les dernières nouvelles sur la vente de BFI sont énoncées par M. Chamberland : WMI ne peut acheter UTL. BFI Canada pourra être acheté en entier ou en parties distinctes. D'ici le 30 mars prochain, des offres d'achats seront à l'étude. Actuellement, UTL appartient à Allied Waste.
- ◇ Aucunes plaintes sur les activités d'UTL n'ont été rapportées aux membres du comité.
- ◇ La prochaine réunion a été fixée au jeudi 23 mars 2000 à 17h au Centre Mobius D'UTL.

**PROCÈS-VERBAL DE LA HUITIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE
VIGILANCE TENUE À LACHENAIE, JEUDI LE 14 OCTOBRE
1999**

Membres présents: Madame Gilberte Limoge
Membre, Comité municipal de
l'environnement de Charlemagne

Monsieur Pierre Lavoie
Membre, Club optimiste Arc-en-ciel

Monsieur daniel Pilon
Secrétaire-trésorier, MRC des Moulins

Monsieur Marc Léger
Direction régionale de Lanaudière,
Ministère de l'environnement et de la
faune du Québec (MEF)

Monsieur Hector Chamberland
Vice-président, Usine de Triage Lachenaie
inc. (UTL)

Monsieur André Chulak
Coordonateur Centre Mobius, UTL

Membres absents: Monsieur Claude Laporte
Membre, Club de l'âge d'or de Lachenaie

Monsieur Claude Martel
Conseiller municipal, Ville de Lachenaie

Invité: Monsieur Jean-Marc Viau
Directeur de l'environnement, UTL

Voici un résumé des faits saillants et les propositions adoptées par le comité lors de la réunion tenue le 14 octobre 1999.

Vous trouverez par la suite le rapport de l'ensemble de l'ensemble des interventions de la dernière réunion puisqu'un magnétophone a été utilisé.

- Faits saillants et/ou propositions adoptées:

- * Monsieur Viau sera reçu à titre d'invité lors des réunions du comité
- * Les membres du comité s'entendent sur le besoin de faire parvenir aux médias locaux un communiqué de presse décrivant l'entité qu'est le comité de vigilance.
- * Deux nouveaux membres sont introduits au sein du comité de vigilance, soit : Mme Gilberte Limoges du comité municipale de l'environnement de Charlemagne et M. André Chulak, d'Usine de Triage Lachenaie, suite au départ de Mme Sylvia Boivin et Christine Cormier

**PROCÈS-VERBAL DE LA HUITIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE
VIGILANCE TENUE À LACHENAIE, JEUDI LE 14 OCTOBRE
1999**

Veillez prendre note que le présent procès-verbal rapporte l'ensemble des interventions de la dernière réunion, puisqu'un magnétophone a été utilisé.

A) Ouverture de la séance

Réunion dirigée par M. Chamberland en l'absence de M. Martel. Un document produit par Usine de Triage Lachenaie inc. (UTL) est remis à chacun des membres dudit comité. Le document inclus : l'ordre du jour, le procès-verbal de la réunion du comité du 18 mars 1998, une copie du décret 1549-95, une copie du décret 1425-98, ainsi que des tableaux de données appuyants les points qui seront présentés lors de la réunion.

B) Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est lu par M. Chamberland et adopté par le comité.

C) Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 18 mars 1998

Le procès-verbal est approuvé dans son intégralité par tous les membres du comité présent. Aucune modification n'est demandé.

Membres du comité

M. léger rapporte que, suite à une discussion entre le Dr Marcoux (dir. santé pub. de Lanaudière) et le MEF, ils ont convenu <<qu'ils pourraient participer à des réunions

ultérieures à la demande du comité s'il y avait des questions qui touchaient directement la santé publique.>> La Régie régionale de la santé et des services sociaux est toujours membre du comité, mais elle ne participera plus à toutes les rencontres.

Suite aux départs de Mmes Sylvia Boivin et Christine Cormier, deux nouveaux membres sont introduits soit; Madame Gilberte Limoges du comité municipal de l'environnement de Charlemagne et Monsieur André Chulak d'Usine de Triage lachenaie inc.

M. Léger tient à obtenir des précisions sur la présence de M. Viau << il ne devrait pas faire partie des membres du comité de vigilance, il devra être là à titre d'invité. >> Ce qui lui est confirmé par l'affirmative. M. Viau est invité par le comité.

E) Explication des modifications au décret 1549-95 du gouvernement du Québec

Présentation par M. Viau des conditions 8, 10, 12, 25 et 26 modifiées au dit décret.

M. Léger précise : << en résumé, il y a quatre modifications au décret qui touchent principalement : le lixiviat, le fluff, le suivi des eaux souterraines et les sols contaminés.>> Suite à quoi, il explique pourquoi elles ont été acceptées par le MEF.

Suite à des questions techniques de Mme Limoges, M. Chulak offre la possibilité au nouveau membre de venir visiter les installations d'UTL pour ainsi se familiariser avec les opérations sur le site.

M. Viau précise à Mme Limoges que l'équipe d'UTL est présente pour répondre aux questions des membres du comité.

Présentation, par M. Viau, du tonnage de déchets acceptés annuellement à UTL.

Mme Limoges demande s'il y a un impact observé, de la récupération dans les municipalités, sur la quantité de déchets à éliminer.

M. Viau répond que cet impact n'est pas vraiment visible sur l'ensemble de la quantités des déchets reçus et que les données sur la récupération sont basées sur les chiffres de 1986. << L'objectif de réduction de la quantité de déchets de 50% pour l'an 2000 du gouvernement pourra être atteint

vers 2010 si on rapporte toujours les données sur celle de 1986. M. Chamberland ajoute que beaucoup de choses se font dans ce domaine, que les industries récupèrent beaucoup. << il y a encore beaucoup à faire.>>

M. Lavoie s'interroge à ce que lui pourrait faire avec des emballages de plastique produite à son lieu de travail. M. Viau l'informe de la possibilité de mettre ces matières à la bourse et lui conseille de communiquer avec l'organisme Recyc-Québec.

Présentation d'un tableau de la provenance des déchets à UTL.

M. Pilon s'informe sur les secteurs de la ville de Montréal qui acheminent leurs déchets à UTL. M. Léger demande si BFI collecte les résidus domestiques de Montréal. M. Chamberland précise que c'est des transporteurs privés et municipaux qui s'occupe de cette collecte.

Présentation des données du volume de lixiviat rejeté depuis la modification de la condition 10 (Avril 99). Suivi d'une explication des traitements des différents bassins du système par M. Viau.

Présentation du dernier registre des résultats de l'analyse du lixiviat contenu dans le bassin #3 vis-à-vis les normes de la ville de Lachenaie. M. Viau spécifie: << Pour le DBO₅, UTL c'est entendu à ne pas dépasser 500mg/L (ppm) pour ne pas envoyer du lixiviat trop concentré à l'usine de traitement des eaux usées de la ville pour ne pas déballancer leur système.>>

Présentation des normes pour les eaux souterraines.

Présentation à l'aide d'une carte des nouveaux puits de contrôle de biogaz et des piézomètres installés à UTL.

Interprétation par M. Léger des différentes couches de recouvrement présentes sur une cellule : Couche drainante (perméable), couche imperméable, couche de protection de la couche imperméable et terre végétale. Il précise également que le fluff, résidu de carcasse automobile non-métallique, possède des caractéristiques drainantes considéré comme acceptable par le règlement sur les déchets solides.

F) Projets

Programme MOBIUS

m. Chulak résume le programme MOBIUS << depuis 7 ans le programme et ses activités a rejoint plus de 100 000 personnes. Et près de 35 000 citoyens de la région sont venus visiter UTL. >> Il complète en précisant le champ d'intervention du programme de même que la sensibilisation remarquée chez les gens rejoints.

Centre de tri

M. Chamberland présente le projet du centre de tri dont UTL a demandé une modification de la capacité de 200 000 t.m./an à 44 000 t.m./an. Un centre de << 200 000 tonnes drainerait toute la capacité de récupération sur le territoire de Montréal. >>

Mme Limoges : << Donc, il n'y a pas assez de déchets ? >>

M. Chamberland réplique : << Pas assez de déchets de qualité. >>

M. Viau précise que ce type de centre de tri a pour objet de détourner les camions à ordures provenant des IC&I (Industriel, commercial et institutionnel) qui ont un potentiel. Donc, ils doivent être principalement composé de carton et papier non-souillés.

M. Léger poursuit en ajoutant que << tous ce qui est mis dans le bac va au centre de tri à joliette. Chez nous tout est mis dans le bac et ça s'en va dans un gros camion à vidange qui l'amène dans un centre de tri. >>

M. Viau précise que ce n'est pas un centre de tri de matière récupérée, mais plutôt un centre qui retirera les matières recyclables non-souillées des camions à ordures des IC&I. << C'est un MURF, ce n'est pas un centre de tri de matière récupérée. C'est pas mal différent. >> Le projet du MURF ne vise pas le marché de la collecte sélective. Il vise plutôt la récupération des déchets recyclables commerciaux transportés vers le LES.

Présentation d'un tableau de données du tonnage des déchets IC&I potentiellement récupérable. La capacité viable du centre de tri serait de 31 000 à 46 000 t.m./an. <<Ce type de centre n'existe toujours pas ici (Au Québec), il y en a au Etats-Unis. >> de rajouter M. Viau.

M. Pilon : << Donc, ce n'est pas un centre de tri conventionnel comme celui de Rebutis solides Canadien. >>

M. Viau : << Un centre de tri de ce type ayant une capacité de 200 000 tonnes serait sûrement le plus gros au monde. C'est un peu aberrant de demander cela. >> M. Chamberland rajoute que << Rebutis solides recueillies entre 80 000 et 100 000 t.m./an, mais il a tout le volume garanti de Montréal >>

M. Chabreland présente une lettre déposée par UTL à l'attaché politique du Ministre de l'environnement et de la Faune qui explique les raisons de la demande de modification du centre de tri.

M. Léger conclut que : << si on veut être clair, le décret n'est pas respecté intégralement. Le centre de tri était supposé être construit et il ne l'est pas. >>

M. Chamberland rétorque : << On a fait des demandes de modifications, mais le ministère ne nous a jamais répondu. >>

M. Viau : << La demande de modification de 1997 présentait également la modification de la condition 19 et le ministère a décidé de ne pas statuer sur ce point et d'attendre. S'il nous oblige à avoir un centre de tri, on s'attend à avoir des réponses à nos questions. >>

M. Léger : << Ça faisait partie de votre étude d'impact. UTL l'avait présenté en projet connexe. >>

M. Viau précise que les projets connexes étaient dans l'étude d'impact parce que la direction de l'étude environnemental du MEF l'a demandé. Les questions venaient du MEF et UTL les ont répondu. L'audience publique visait les impacts de l'agrandissement du secteur Est voué à l'enfouissement. << Ces demandes ne font pas partie de la loi. >>

M. Léger : << Au niveau des évaluations environnementales le ministre peut demander tout ce qu'il veut. Vous le savez parce qu'il vous en a demandé beaucoup. Il est certain que le ministère pour permettre l'implantation d'un site de cette envergure doit et à toujours la préoccupation de faire de la récupération. C'est pour ça que ces projets connexes étaient d'une importance pour eux. >>

M. Chamberland rajoute qu'il n'y a pas de mesures qui obligent les municipalités et les industries à faire de la récupération.

M. Léger poursuit : << Le plan d'action a pris du temps à sortir effectivement. Voilà 7 ou 8 ans, il y avait une vague où une conscience sociale poussait la population à lui

demander (au gouvernement) une meilleur gestion des matières résiduelles. La pression sociale a baissé. >>

M. Pilon demande quelle est la pénalité si la clause (condition 19) n'est pas respectée dans les termes établis. << Va t-on fermer UTL ? >>

M. Léger répond que le ministre pourrait révoquer le certificat.

M. Léger répond que le ministre pourrait révoquer le certificat à la demande de Marc Léger. Il poursuit en ajoutant qu'il y a actuellement des discussions au MEF sur cette problématique.

M. Viau poursuit en commentant qu'il y a une volonté de tous régler ce point.

M. Léger : << Il faut trouver une solution à ce point, ce n'est pas en fermant UTL que nous allons régler quoi que ce soit. Si UTL croit qu'un centre de tri de 44 000 t.m./an est viable, alors il suffira de convaincre le ministre. >> Il demande de produire un rapport étoffé de cette étude de viabilité du centre de tri.

M. Viau réplique que cette étude fût disposée au MEF en 1997 et que nous sommes toujours en attente. UTL a déposé les études requises pour justifier une diminution de la capacité du centre de tri. Ce dossier est traité à Québec.

Centre de compostage

M. Viau informe le comité que le centre de compostage est aménagé, mais que pour le moment la demande ne répond pas à l'offre. << On ne peut compétitionner avec un site subventionné. On a fait des offres aux municipalités et autres, mais on n'a reçu aucune demande. >> Il faut noter que le MEF a permis de faire du compostage sur des terrains agricoles sans aucunes mesures de contrôle du lixiviat, ce qui n'est pas le cas avec UTL.

M. Léger s'interroge sur la demande d'agrandissement du centre de compost déposé par UTL au MEF puisque le centre est toujours pratiquement vide.

M. Viau rétorque que UTL aimerait avoir la possibilité de composter d'autres matières que les feuilles mortes et gazons. << C'est la loi du marché qui s'applique. C'est pourquoi nous voulons d'autres intrants. Il y a un marché

potentiel à aller chercher. Nous pourrions dévier les déchets provenant des marchés de fruits et légumes. >>

M. Pilon ajoute : << C'est le décret de 95 qui mettait la barre très haute. La politique gouvernementale n'a pas suivi. UTL n'a pas été les premiers à passer au BAPE, mais au batte ! >>

Solidification de déchets liquides non-dangereux

M. Viau précise que c'est un autre groupe (M. Ross et parrainé par la Sordem) qui a démarré ce projet. UTL a repris le certificat laissé par le dit groupe. Le centre n'est pas opérationnel pour le moment. << UTL a eu besoin d'un certificat alors que d'autres opèrent un centre semblable sans avoir de certificat du ministère. Le règlement ne s'applique pas de la même façon partout. >>

G) Plaintes

Une plainte d'une citoyenne de Lachenaie est présentée au comité.

M. Chamberland rappelle que par le passé plusieurs plaintes visant les odeurs étaient engendrées par d'autres générateurs que UTL. << Quelques fois les gens se trompent entre l'usine d'épuration de l'est de Montréal et UTL. La journée de cette plainte les vents étaient contraire. >>

M. Léger précise que c'est la seule plainte reçu par le ministère. Les membres du comité concluent que cette plainte n'est pas fondée.

M. Viau présente au comité le formulaire que UTL remplit lors d'une plainte. De plus, il poursuit en avisant le comité de l'efficacité observée cette année par le contrôle écologique des goélands. Il remarque que le problème causé par la population pourrait être résolu d'une façon plus efficace. << On a demandé à Environnement Canada un droit d'abattage, mais on nous le refuse. Pourtant dans l'ouest canadien, il a été autorisé à deux reprises. >>

Aucune autre plainte a été rapportée aux membres du comité.

H) Varia

M. Léger rapporte un autre projet soumis au MEF par UTL qui est en ce moment à l'étude. L'utilisation de boues de pâtes et papiers comme matériel de recouvrement. M. Viau poursuit en précisant que le projet a été autorisé ailleurs, entre

autres sur des terrains agricoles. M. Léger rajoute que ce ne sont que des projets pilotes, à petite surface.

M. Lavoie demande un retour sur la proposition du comité d'organiser une conférence de presse et de l'envoi d'un communiqué aux média locaux. << On ne peut répondre aux citoyens s'ils ne nous connaissent pas. >>

Le comité ne croit pas à la nécessité d'organiser une conférence de presse pour cette annonce. Ils adoptent plutôt la possibilité d'envoyer un communiqué de presse aux médias et municipalités environnantes.

I) Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion a été fixée au jeudi 2 décembre 1999 à 17h au Centre MOBIUS d'UTL.

Le secrétaire,
André Chulak

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE
TENUE A LACHENAIE, MERCREDI LE 18 MARS 1998**

Membres présents : Monsieur Marcel Bélanger
Régie régionale de la santé et des services sociaux

Monsieur Claude Laporte
Club de l'âge d'or de Lachenaie

Monsieur Pierre Lavoie
Club Optimiste Arc-en-ciel

Monsieur Marc Léger
Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec
(MEF)

Monsieur Claude Martel
Conseiller Ville de Lachenaie

Monsieur Hector Chamberland
Vice-président d'Usine de triage Lachenaie inc.

Madame Christine Cormier
Directrice des communications
d'Usine de triage Lachenaie inc.

Membres absents : Monsieur Daniel Pilon
Secrétaire-trésorier, MRC des Moulins

Madame Sylvia Boivin
Comité environnemental de Charlemagne

Voici un résumé des faits saillants et les propositions adoptées par le comité lors de la réunion tenue le 18 mars dernier.

Vous trouverez par la suite le rapport de l'ensemble des interventions de la dernière réunion puisqu'un magnétophone a été utilisé.

- Faits saillants et/ou propositions adoptées :

.Monsieur Jean-Marc Viau sera invité à présenter un modèle d'évaluation du biogaz lors d'une prochaine réunion;

.Monsieur Marc Léger transmettra aux membres l'avis écrit de l'hydrogéologue du MEF, une fois autorisé;

.Le comité préparera son rapport annuel qui sera distribué le 28 mai prochain aux médias, aux ministères concernés, aux villes des deux (2) MRC(s), ainsi qu'aux membres du comité;

.Madame Sylvia Boivin s'est désistée du comité de vigilance (voir les réactions des membres du comité face à cette démission);

.Le comité organisera une conférence de presse le 28 mai prochain à 14h;

.Le comité organisera une journée porte-ouverte en septembre prochain pour les citoyens désireux de connaître, d'échanger avec les membres du comité et de visiter les installations de BFI-UTL;

.Monsieur Bélanger se désiste des décisions du comité. Il dit aussi se désister du comité lui-même. Il mentionne vouloir faire partie d'un comité de citoyen, non d'un comité de promotion de BFI (voir les raisons qui motivent son désistement);

.Les autres membres s'entendent sur le fait que le comité actuel est un comité de vigilance et qu'il a été formé suivant la condition 18 du décret. Les membres du comité sont les intervenants cités dans le dit décret. De plus, ceux-ci croient que l'organisation d'une conférence de presse et d'une journée porte-ouverte pour les citoyens sont des événements d'information et non de promotion.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE

TENUE A LACHENAIE, MERCREDI LE 18 MARS 1998

Veillez prendre note que le présent procès-verbal rapporte l'ensemble des interventions de la dernière réunion, puisqu'un magnétophone a été utilisé.

A) Corrections apportées au procès-verbal du 14 janvier 1998

- Eaux de lixiviation

Les eaux de lixiviation ne sont pas dirigées directement à l'usine d'épuration de Lachenaie, mais une proposition de BFI-UTL est actuellement à l'étude au MEF.

- Avis écrit du MEF sur le financement du comité

Il y a eu une discussion à savoir, si oui ou non, le comité doit écrire une lettre donnant nos commentaires relativement à l'avis écrit du MEF portant sur le financement.

Aucune décision finale n'a été prise sur ce point. Monsieur Martel a mentionné qu'il serait possible de mettre nos commentaires dans le rapport annuel.

Monsieur Bélanger insiste et demande qu'une lettre soit écrite. Par ailleurs, il questionne qui l'écrira. Madame Cormier propose à monsieur Bélanger de l'écrire. Aucune décision n'a été prise sur la question.

- Modèle d'évaluation du biogaz

Le comité invitera monsieur Jean-Marc Viau à présenter un modèle d'évaluation du biogaz lors d'une prochaine réunion.

- Vitesse et direction d'écoulement

Monsieur Léger précise que la nappe d'eau phréatique se déplace latéralement. Celle-ci se situe à moins de un (1) mètre par année.

- Incidence de la mer de Champlain

Monsieur Léger ne pouvait pas déposer de façon officielle l'avis écrit de l'hydrogéologue du MEF; avis qui n'a pas été signé par le directeur du département. Cependant, il nous a fait la lecture de la conclusion du document reçu :

«Il n'y a pas d'accroissement significatif répétitif des concentrations des différents paramètres entre l'amont et l'aval hydraulique».

Monsieur Léger précise que cet avis rejoint la discussion qui a eu lieu à la dernière réunion sur les particularités régionales, dues à la présence de la mer de Champlain. Dans l'avis, on y

site un document produit par le MEF en 1979 sur la qualité des eaux souterraines au Québec. Monsieur Léger transmettra une copie de cette lettre, une fois autorisée.

Monsieur Bélanger demande s'il est possible de recevoir l'avis écrit avant la tenue de la prochaine réunion. Il demande aussi qu'un hydrogéologue du MEF vienne présenter ses conclusions.

Le comité ne voit pas la pertinence de cette visite et ne donnera pas suite à la demande.

•Plaintes rapportées

Monsieur Martel précise qu'il sera important d'expliquer dans le rapport annuel du comité de vigilance les sources d'odeur rapportées.

•Règlements

Des corrections doivent être apportées dans les adresses et les numéros de téléphone de trois membres du comité :

Monsieur Marc Léger (MEF)
1160, rue Notre-Dame, Joliette (Québec) J6E 3K4
Téléphone : (514) 752-6860 poste 31
Télécopieur : (514) 752-6828

Monsieur Claude Laporte
Télécopieur : (514) 471-4555

Monsieur Marcel Bélanger
Téléphone : (514) 759-1157 poste 4428

Monsieur Bélanger a précisé que la direction de la santé publique ne veut pas être considéré membre du comité.

Ce à quoi monsieur Léger répond que «le décret est adopté par le conseil des ministres et que le ministre de la Santé et des Services sociaux a entériné le décret. Ce décret identifie les intervenants que le promoteur doit inviter, dont la direction de la santé publique. Les organismes invités doivent, selon le décret, désigner un représentant à siéger comme membre du comité de vigilance.»

Monsieur Martel mentionne, que nous sommes donc tous invités ou tous membres.

Monsieur Bélanger a précisé qu'il va dorénavant assister aux réunions, mais qu'il n'entérine pas les décisions. Il ne participe pas aux décisions du comité. Si les citoyens veulent un avis, il est là pour leur répondre.

Monsieur Léger questionne monsieur Bélanger. «Vous ne participerez plus, sauf sur demande?». Monsieur Bélanger répond: «À moins que les gens veulent que j'assiste, sinon, je peux venir lorsqu'il y a des questions».

Monsieur Lavoie précise qu'«on est là comme membre depuis plus d'un (1) an et demande pourquoi on veut changer les choses aujourd'hui.»

Monsieur Bélanger répond, qu'il «veut être membre d'un comité de citoyen, non pas d'un comité de compagnie. Des gens qui s'autovigile, ce n'est pas crédible.»

Ce à quoi monsieur Léger a rétorqué : «Si la régie de la santé vous a désigné, vous faites partie du comité».

Monsieur Martel ajoute que le «décret est clair.» Il précise que «monsieur Bélanger doit aviser monsieur Marcoux afin de connaître la décision de la direction de la santé publique sur la question.» Monsieur Bélanger mentionne que c'est déjà fait. «Une lettre sera adressée au ministre pour l'informer que la santé publique se sent mal à l'aise avec cette situation.»

B) Démission d'un administrateur

«Monsieur Martel annonce au groupe la démission de madame Boivin. Il demande à madame Cormier de faire la lecture des points qui ont motivé le départ de celle-ci :

«Lors des réunions, on s'enferme dans les détails. Les discussions sont trop spécialisées, trop techniques. On a discuté pendant plusieurs réunions du budget du comité, alors que c'était inutile, on est là pour répondre aux questions des citoyens de nos municipalités pas pour discuter d'argent. Le comité est là pour agir en tant qu'intermédiaire de la population; il faut se faire connaître. Docteur Bélanger donne depuis le début la teinte à ce comité. Il est nécessaire de se faire connaître des citoyens.» Elle précise qu'elle n'aimait pas le déroulement des réunions.

Messieurs Lavoie et Laporte disent partager complètement l'opinion de madame Boivin. Monsieur Martel dit lui donner raison à 99% et précise qu'il est urgent d'être visible à la population en organisant une conférence de presse.

Monsieur Léger mentionne qu'il est vrai qu'on est technique. Il précise qu'il est important que les citoyens prennent la place dans le débat.

Monsieur Bélanger dit qu'«il est difficile d'être identifié une nuisance. J'ai insisté sur le problème structurel du comité. Le comité devrait être un comité de citoyen dirigé par les citoyens.»

Monsieur Laporte répond que «c'est un comité de citoyen. Le comité n'est pas géré par la compagnie. La compagnie est là comme nous en tant que membre du comité.»

Monsieur Chamberland ajoute que bien souvent il s'abstient de parler lors des réunions afin de laisser la place aux groupes de citoyens.

Monsieur Lavoie précise que le rôle du comité est de représenter les citoyens. «Moi, je diffuse l'information aux membres du Club Optimiste, afin qu'on rediffuse l'information. On est ici comme bénévole, on a pas besoin de budget pour faire ça».

Madame Cormier ajoute que, tout comme monsieur Chamberland, elle s'abstient de parler afin de laisser toute la place qui revient aux représentants des clubs sociaux et du groupe environnemental siégeant sur le comité. Elle précise que son mandat auprès du promoteur comprend entre autre l'organisation de journées porte-ouverte pour les citoyens du milieu. Dans le cas où le comité souhaiterait la tenue d'un tel événement, elle peut organiser des journées de visite et d'information pour les citoyens aux installations d'UTL.

Monsieur Lavoie dit que le Club d'Optimiste serait intéressé à une telle visite.

Monsieur Chamberland précise «On refuse personne et on est ouvert en tout temps».

Monsieur Léger précise qu'il est important d'avoir un citoyen de Charlemagne sur le comité puisque cette municipalité est à proximité du LES. Il va donner les coordonnées du président du comité de l'environnement de Charlemagne, afin qu'il soit nommé un représentant.

Le comité a décidé qu'une conférence de presse sera organisée au printemps, à la fin du mois de mai. De plus, une journée porte-ouverte sera organisée pour les citoyens au début du mois de septembre.

Monsieur Bélanger a rétorqué qu'il s'abstient sur cette décision.

Monsieur Martel questionne monsieur Bélanger : «Lors des audiences, vous avez déposé un mémoire dans lequel vous signifiez que le site n'est pas une menace et qu'il est sécuritaire, pourquoi vous abstenir aujourd'hui?».

Monsieur Bélanger répond qu'«un comité de vigilance est là pour surveiller. Le site ne pose pas de danger, mais, on est pas là pour faire de la promotion.»

Monsieur Léger fait la lecture de la section du décret où il précise que le comité doit donner une

information de qualité, faire connaître les lieux...».

Madame Cormier rétorque que les journées porte-ouverte sont des événements d'information et non de promotion. «Les gens questionnent beaucoup et précisent leurs appréhensions.»

Monsieur Martel précise à monsieur Bélanger qu'il s'attend d'avoir dans le rapport annuel, «un avis de la direction de la santé publique résumant le mémoire déposé lors des audiences publiques signifiant que le site est sécuritaire.»

Monsieur Bélanger répond que «la santé publique le fera en autant que le MEF fera des commentaires sur les biogaz et la qualité de l'eau.»

Monsieur Léger mentionne que «les déchets ne changent pas la qualité de l'eau. Les études compilées confirment les rapports déposés lors des audiences publiques.»

Monsieur Bélanger ajoute «autrement dit, c'est pas utile de vigiler.»

Monsieur Léger précise que «Le MEF a très peu de préoccupations au niveau des eaux souterraines, mais on se préoccupe des eaux de lixiviation.» Il ajoute que «les nouveaux décrets sont moins sévères que celui de UTL.»

C)Rapport annuel

Monsieur Martel résume le contenu du rapport annuel :

- mot du président;
 - qui sont BFI-UTL?;
 - le site;
 - l'historique local du site (rôle depuis l'acquisition des terrains);
 - le décret;
 - . contexte (BAPE)
 - . mise en place du décret
 - . comité de vigilance
 - . membres du comité
 - . mandat (condition 18)
 - . objectifs généraux
 - . réunions
 - . adresse du siège social
- les activités du site;

- . information générale (visite du site)
 - . coupe d'une cellule
- . mécanismes de protection (lixiviats, biogaz, centrale électrique,...)

- rôle du MEF (rapport technique);

- . analyse et contrôle
- . surveillance

- rôle de la santé publique;

- . fonction en tant qu'organisme
- . résumé du mémoire déposé lors des audiences publiques

• **Activités du comité**

- réunions
- analyser la situation
- rapport annuel
- visite du site
- plaintes rapportées

.odeurs (usine d'épuration, odeurs agricoles, épandage du fumier, les vents dominants).

- . goélands (la problématique)

- Île Deslauriers
 - Statut protégé
- comité existant
 - ce qui est fait à UTL
 - position d'Environnement Canada

Le rapport annuel sera distribué aux médias, aux ministères, aux villes des deux (2) MRC(s) et aux membres du comité.

Monsieur Bélanger dit qu'en son nom, il se désiste du comité. Il fera un rapport à la direction de la santé publique. Monsieur Martel lui demande une lettre du département de santé publique à introduire dans le rapport annuel.

Le rapport annuel sera déposé lors de la tenue de la conférence de presse qui se tiendra le 28 mai à 14 heures.

Monsieur Bélanger demande à ne pas être identifié comme membre du comité, ce à quoi monsieur

Martel répond «On verra avec le ministère...»

D)Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra le 28 mai 1998 à 15h, après la tenue de la conférence de presse.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE
TENUE A LACHENAIE, MERCREDI LE 14 JANVIER 1998**

Membres présents : Monsieur Marcel Bélanger
Régie régionale de la santé et des services sociaux

Monsieur Claude Laporte
Club de l'âge d'or de Lachenaie

Monsieur Pierre Lavoie
Club Optimiste Arc-en-ciel

Monsieur Marc Léger
Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec
(MEF)

Monsieur Claude Martel
Conseiller Ville de Lachenaie

Monsieur Daniel Pilon
Secrétaire-trésorier, MRC des Moulins

Monsieur Hector Chamberland
Vice-président d'Usine de triage Lachenaie inc.

Madame Christine Cormier
Directrice des communications
d'Usine de triage Lachenaie inc.

Membre absent : Madame Sylvia Boivin
Comité environnemental de Charlemagne

**PROCÈS-VERBAL DE LA SIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE
TENUE A LACHENAIE, MERCREDI LE 14 JANVIER 1998**

A) Procès-verbal

- Changements apportés

Des modifications seront apportées au procès-verbal sur le rôle du comité et les dépenses encourues pour son bon fonctionnement.

L'organisation de journées portes-ouvertes est une activité encouragée par le comité mais ne doit pas être considérée comme une activité de celui-ci. BFI-UTL absorbe les frais liés à l'organisation de ces journées.

On apporte aussi une modification au commentaire se rapportant à la fonction première du comité. Alerter le MEF est une fonction du comité mais non sa fonction première.

- Discussion sur les eaux de lixiviation

Les eaux de lixiviation qui ont été pompées et traitées dans le système de traitement à trois bassins seront dirigées non plus à l'émissaire mais plutôt directement à l'usine d'épuration.

Les deux groupes concernés vont en retirer des avantages. L'usine d'épuration de Lachenaie-Mascouche n'a pas assez de volume d'eau à traiter.

Pour UTL, le transfert des liquides à l'usine d'épuration représente une économie au niveau du temps de traitement du lixiviat et par conséquent une économie au niveau monétaire.

Notons que la récupération des boues générées à l'usine d'épuration n'est pas prévue avant une trentaine d'année.

B) Varia

Trois sujets ont fait l'objet de discussion :

- 1) L'utilisation d'un magnétophone

Il a été adopté par le groupe que le secrétariat du comité pourra utiliser un magnétophone afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux.

- 2) Avis écrit du MEF

Le groupe veut éventuellement signifier au MEF ses commentaires et questions relativement aux

réponses données dans son avis écrit sur le financement du comité.

Monsieur Pilon a transmis au groupe un exemplaire du décret 1558-97 Gazoduc TQM. À la condition 8 de ce décret, on aborde d'une façon tout aussi générale que dans le décret d'UTL la question du financement. En voici le contenu.

« **Condition 8** : Comité de vigilance

Gazoduc TQM doit mettre en place un comité de vigilance pour la phase construction et post-construction. Les mandats seront les suivants : établir un service d'accueil et de traitement des plaintes, fournir à la population et aux médias une information de qualité et une bonne compréhension des enjeux lors de la construction et répondre aux diverses interrogations, mettre au point un programme de contrôle des intrus sur l'emprise et informer les résidents adjacents au tracé au sujet du contrôle des risques d'accidents associés à cette infrastructure.

Ce comité peut consulter la documentation relative aux programmes de surveillance du promoteur et les rapports mensuels.

Gazoduc TQM doit désigner un représentant au sein de ce comité et inviter les groupes ou intervenants suivants à désigner un représentant pour en faire partie : les MRC, les syndicats de base de l'Union des producteurs agricoles, le ministère de la Sécurité publique et une association de citoyens. Le financement du coût des activités du comité doit être sous la responsabilité du promoteur.»

3) Validation du modèle d'évaluation du biogaz

La validation du modèle utilisé pour évaluer le taux de production et de dispersion du biogaz sera déposé par UTL, lors d'une prochaine réunion.

C) Présentation de monsieur Jean-Marc Viau sur les eaux souterraines

Six campagnes d'échantillonnage, à raison de trois campagnes par année, seront effectués afin d'évaluer le bruit de fonds. Un plan de localisation des dix (10) piézomètres a été présenté. Neuf (9) piézomètres ceinturent le site et le dixième se situe au nord. Le vieux site a été utilisé par monsieur Joseph Bleau, ancien propriétaire du lieu entre 1968 et 1985; alors que les autres cellules ont été exploitées par BFI-UTL. Plusieurs points ont été discuté dont :

- la vitesse et la direction d'écoulement;
- la nappe d'eau qui est sous pression;
- l'incidence de la mer de Champlain et de l'argile marine sur certains paramètres à l'étude;
- la localisation des piézomètres.

La vitesse et la direction d'écoulement

La vitesse d'écoulement se situe à moins de un (1) mètre maximum **se déplace latéralement** par année. Notons que les puits se situent à 22 mètres de profondeur **dans le tiltet** qu'un épais dépôt d'argile de 10 à 12 mètres repose sous la cellule.

La direction d'écoulement suit une ligne du nord au sud en fonction des têtes d'eau.

La nappe d'eau qui est sous pression

La nappe d'eau est en charge positive. La pression d'eau se fait donc vers le haut.

L'incidence de la mer de Champlain et de l'argile marine

Monsieur Viau a expliqué les écarts observés dans le tableau des paramètres à l'étude. Le chlore, le fer et le baryum donnent des résultats d'analyse plus élevés. Il nous a élaboré les facteurs qui ont influencé ces résultats. La mer de Champlain et le sel contenu dans l'argile marine que l'on retrouve sur les lieux de UTL jouent et influencent les résultats d'analyse.

Monsieur Léger explique que les données de DCO sont plus élevées en raison du chlorure contenu dans l'argile marine présente à UTL. Les données de la DBO sont quelquefois plus élevées, dues au dépôt de matières organiques présentes dans l'argile. Toujours en raison de la mer de Champlain, on dénote la présence de baryum dans la région ce qui est aussi constaté dans d'autres régions telle la région de St-Blaise (Richelieu).

Monsieur Léger a aussi indiqué que les références en chlorure, fer, baryum, sulfure, coliformes, DCO et azote amoniacal sont plus élevées, toujours dues à la mer de Champlain et au sel présent dans l'argile marine.

Monsieur Bélanger a demandé à monsieur Léger un avis écrit d'un hydrogéologue du ministère de l'Environnement sur cette question.

Monsieur Martel a demandé au promoteur de produire un état de situation donnant les paramètres à l'étude et les explications nécessaires pour justifier les écarts discutés; que ce soit l'incidence de la mer de Champlain ou de tous autres facteurs qui peuvent influencer les résultats d'analyse. Monsieur Viau a spécifié que les explications seront fournies après la 6e campagne tel que prévu par notre certificat.

La localisation des piézomètres

De l'avis de messieurs Viau et Léger la localisation des piézomètres en aval permet d'obtenir un portrait actuel de la situation en identifiant les effets des activités de UTL.

Monsieur Bélanger ajoute qu'il serait plus logique d'avoir d'autres puits en amont du site afin de créer un niveau de référence. Monsieur Viau a spécifié qu'il serait ridicule d'avoir un nombre plus grand de piézomètres en amont qu'il y a actuellement, d'ailleurs le MEF a convenu de la localisation des piézomètres qui sont en place.

Monsieur Léger du MEF ajoute, que les puits en aval permettent de vérifier s'il n'y a pas eu d'altérations et de détériorations par rapport à la réalité actuelle.

Résumé de présentation

Monsieur Viau explique qu'il faudrait au moins dix campagnes d'échantillonnage pour obtenir un portrait plus fiable de la situation. Plusieurs facteurs sont des sources d'erreurs, par exemple la contamination dû au transport. D'autres erreurs peuvent être liées aux analyses faites en laboratoire. Il peut avoir aussi des erreurs de manipulation du laboratoire d'analyse aux appareils d'analyses etc. Après la sixième campagne d'échantillonnage, chaque puits va avoir son historique et le bruit de fonds pourra être établi selon le protocole établie avec le MEF.

D) Plaintes rapportées

Deux plaintes relatives à des odeurs ont été rapportées. La première a été rapportée le 19 novembre dernier. Le promoteur a vérifié auprès d'Environnement Canada la direction des vents. Les vents en soirée du 19 novembre provenait du sud. Les odeurs n'étaient donc pas liées au lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie mais plutôt à l'usine d'épuration de Montréal située au sud de Lachenaie. Monsieur Therrien, maire de Lachenaie a communiqué avec le responsable de l'usine d'épuration. Ce dernier a expliqué que pendant cette période l'usine était en train de faire des modifications.

Des odeurs ont été perçues le 24 décembre en soirée. Monsieur Viau va faire vérifier auprès d'Environnement Canada la provenance des vents et interroger le directeur de la centrale.

Les membres ont discuté des mécanismes utilisés pour répondre aux plaintes des citoyens. Si le nombre de plaintes est élevé, le comité verra à préparer un communiqué dans le journal local «Le Chêne», mais si le nombre est peu élevé, il est préférable d'informer directement le plaignant.

Monsieur Martel a spécifié que dans le rapport annuel on détaillera le nombre de plaintes rapportées dans l'année, la date de ces plaintes ainsi que la source de ces odeurs, en précisant la provenance des vents ou en spécifiant les travaux exécutés à la centrale électrique, ou l'implantation de nouveaux puits d'extraction de biogaz s'il y a lieu.

E) Suivi du bruit environnemental de UTL

Voici un extrait du document déposé par le promoteur relatif à l'étude du bruit environnemental de UTL.

«Des relevés sonores ont été effectués en juin ou juillet 1996, avant que des modifications soient apportées à l'UTL, ainsi qu'en novembre 1996, après les modifications. L'analyse des résultats de ces relevés ainsi que des observations et des données d'opération montre que les modifications à l'UTL n'ont pas causé d'augmentation des niveaux sonores et que le décret 1549-95 de l'UTL est respecté.»

F) Règlements du comité de vigilance

Le président a suivi le modèle de règlements apportés par monsieur Pilon.

Règlements

- nom : Comité de vigilance d'UTL

- siège social : Hôtel de ville de Lachenaie
3060, chemin Saint-Charles
Lachenaie (Québec) J6V 1A1

- but ou mandat : conformément à la condition 18 du décret

- invités :

Monsieur Marcel Bélanger
**Régie régionale de la santé
et des services sociaux**

Téléphone : 514-759-1157
poste : 4428
Télécopieur : 514-759-5149

Monsieur Bélanger a demandé de spécifier qu'il est présent au réunion en tant qu'expert conseil invité. **Le décret est adopté. Il a été décidé qu'il ne participera plus au débat, sauf sur demande. Lorsqu'on a besoin d'expertise en santé publique.**

Madame Sylvia Boivin
Comité de l'environnement de Charlemagne

Téléphone : 514-585-8521

Monsieur Marc Léger
**Ministère de l'Environnement
et de la Faune du Québec**

Téléphone : 514-654-4355
Télécopieur : 514-654-6131

Monsieur Claude Laporte
Trésorier
Club de l'Âge d'Or de Lachenaie inc.

Téléphone : 514-964-7021

Monsieur Daniel Pilon
Secrétaire-trésorier
MRC des Moulins

Téléphone : 514-471-9576
Télécopieur : 514-471-8193

Monsieur Claude Martel
Conseiller municipal
Ville de Lachenaie

Téléphone : 514-471-7509
Télécopieur : 514-471-9872

Monsieur Pierre Lavoie

Tél. : rés. 514-581-2977

Président
Club Optimiste Arc-en-Ciel, Lachenaie

bur. 514-345-0198
poste : 231
Télécopieur : 514-344-4448

Monsieur Hector Chamberland
Vice-président
Usine de triage Lachenaie inc.

Téléphone : 514-474-2423
Télécopieur : 514-474-1871

Madame Christine Cormier
Directrice des communications
Usine de triage Lachenaie inc.

Téléphone : 514-474-7222
Télécopieur : 514-474-3954

- délai : avis de convocation : 1 semaine (5 jours ouvrables)

- quorum : 50% + 1

Fin du mandat quand il y a successeur.

Monsieur Martel compte déposer lors de la prochaine réunion un modèle de règlements.

G) Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion sera tenue le 11 mars 1998 à 15h au local de l'Hôtel de ville de Lachenaie.

**PROCÈS-VERBAL DE LA CINQUIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE
TENUE A LACHENAIE, MERCREDI LE 12 NOVEMBRE 1997**

Membres présents : Monsieur Marcel Bélanger
Régie régionale de la santé et des services sociaux

Madame Sylvia Boivin
Comité environnemental de Charlemagne

Monsieur Claude Laporte
Club de l'âge d'or de Lachenaie

Monsieur Pierre Lavoie
Club Optimiste Arc-en-ciel

Monsieur Marc Léger
Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec
(MEF)

Monsieur Claude Martel
Conseiller Ville de Lachenaie

Monsieur Hector Chamberland
Vice-président d'Usine de triage Lachenaie inc.

Madame Christine Cormier
Directrice des communications
d'Usine de triage Lachenaie inc.

Membre absent : Monsieur Daniel Pilon
Secrétaire-trésorier, MRC des Moulins

PROCÈS-VERBAL DE LA CINQUIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE TENUE A LACHENAIE, MERCREDI LE 12 NOVEMBRE 1997

Varia

Au début de la rencontre les membres du comité ont discuté des articles parus dans le journal «La Revue» relatifs aux prix remportés par BFI-UTL dernièrement, notamment:

- prix Énergia de l'AQME (Association de la qualité et maîtrise de l'énergie) dans la catégorie «environnement»;
- reconnaissance de la Commission scolaire des Manoirs dans la catégorie «partenariat exemplaire».

Lecture et acceptation du procès-verbal

Monsieur Bélanger a demandé de corriger le propos rapporté dans le procès-verbal au point D relatif aux biogaz. On devrait plutôt lire «la caractérisation du biogaz que nous avons effectué chez Miron était dans le même ordre de grandeur que dans d'autres carrefours de Montréal.

Avis d'un conseiller juridique sur les fonds en fiducie

Madame Judith Viens, greffière à la ville de Lachenaie a spécifié qu'un compte en fiducie est assez complexe et est le plus souvent utilisé pour de gros montants d'argent reliés à une succession.

Si le comité dispense d'une somme, elle suggère plutôt une immatriculation. L'immatriculation engage le comité à se donner une structure, à établir ses règlements et à produire un rapport annuel.

Un notaire gère s'il y a lieu le compte pour les dépenses établies par le comité.

Les membres du groupe ont échangé sur la pertinence ou non de fonder une fiducie. Des questions ont été soulevées sur les dépenses qui doivent être encourues par un comité de vigilance.

Le président de l'assemblée a ensuite résumé les activités et services du comité en spécifiant que BFI-UTL absorbe déjà certains frais reliés au fonctionnement de celui-ci, soient :

- service de secrétariat, les timbres et la papeterie.

Dépôt de l'avis écrit du MEF relatif à la condition 18 du décret

Monsieur Léger a fait la lecture et résumé le contenu de la lettre reçu par le service du contentieux du MEF. Il n'y a pas d'intentions précises d'arrêter à la condition 18 du décret. Les membres du comité ont à décider de la structure qu'ils veulent donner au comité et du budget nécessaire aux dépenses de celui-ci. Cependant, le gouvernement peut révoquer un certificat d'autorisation qu'il a

déjà délivré, advenant un refus de l'exploitant de payer une activité considérée nécessaire par le comité. Voici le contenu de la lettre expédié le 10 septembre dernier par monsieur Pierre Paquin, directeur régional par intérim.

Nous résumons ici les réponses obtenues :

I. Les membres du comité s'interrogent sur la structure que le législateur visait pour ce comité et veulent connaître l'intention du gouvernement à ce sujet.

Nous ne pouvons que vous répondre que le décret 1549-95 ne prévoit aucune forme juridique que doit prendre le comité de vigilance. Il semble clair que le gouvernement n'entendait pas imposer une forme juridique quelconque; autrement, il l'aurait prévue dans le décret.

On pourrait conclure que les modalités de la mise en place et du fonctionnement du comité de vigilance seraient laissés à l'initiative de ses membres et surtout du promoteur. Il convient de rappeler que la Condition 18 stipule que «le promoteur devra mettre en place un comité de vigilance dont le mandat sera de s'assurer que les intervenants, la population et les médias possèdent une bonne compréhension des enjeux et une information de qualité et répondre aux interrogations des divers intervenants».

II. Les membres du comité de vigilance s'interrogent sur la portée de la contribution du promoteur pour assurer les coûts relatifs à l'exécution de la condition 18. En d'autres termes on demande quel montant d'argent devrait être disponible pour le fonctionnement du comité.

Le dernier alinéa de la condition 18 prévoit que le promoteur (l'exploitant) devra «assumer les coûts relatifs à l'exécution de cette condition». Le gouvernement n'a pas indiqué un montant d'argent dans le décret. Il ne semble pas que le gouvernement avait l'intention de fixer un montant d'argent pour le fonctionnement du comité, notamment parce qu'on ne peut connaître à l'avance les coûts de fonctionnement d'un tel comité, ceux-ci pouvant varier selon le projet et les circonstances. Un montant annuel pourrait difficilement être fixé à l'avance.

On peut certainement affirmer que les coûts nécessaires et raisonnables pour le fonctionnement du comité de vigilance doivent être assumés par le promoteur. Il revient donc aux membres du comité de s'entendre avec le promoteur pour les fixer.

III. Vous demandez s'il existe des sanctions possibles si l'exploitant refuse de financer une activité que le comité souhaite mettre en place. Le décret ne prévoit pas de sanction. Toutefois, le refus de la part du promoteur de payer pour une activité nécessaire au comité pourrait être considéré comme un manquement à l'une des conditions du certificat d'autorisation. Le gouvernement pourrait alors révoquer le certificat d'autorisation qu'il a émis en s'appuyant sur l'article 122.1b) de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

«Le gouvernement ou le ministre peut révoquer un certificat d'autorisation qu'il a délivré ou qui a été délivré en son nom dans les cas où :

b) le titulaire du certificat d'autorisation n'en respecte pas les dispositions ou s'en sert à des fins autres que celles prévues par la présente loi;»

«En conclusion, comme les membres du comité de vigilance l'ont constaté, le décret qui délivre le certificat d'autorisation en faveur de Usine de triage Lachenaie inc. n'a pas prévu les modalités de fonctionnement du comité de vigilance. Il nous apparaît que le gouvernement n'avait pas d'intention arrêtée sur ce sujet, laissant aux parties, le promoteur et les membres du comité, le soin de s'entendre et de convenir de modalités de fonctionnement.»

Après discussion entre les membres du comité, le président de l'assemblée a conclu: «l'idéal est de s'immatriculer, ce qui nous donnera une structure. Il y a un vide dans la législation, par défaut, on peut s'immatriculer pour avoir un nom et avoir nos règlements».

Les membres ont échangé sur les entrées de fonds pour le bon fonctionnement du comité. Monsieur Laporte questionne «des fonds pour faire quoi?» On rappelle que le comité a des dépenses reliées au frais de secrétariat, timbres et papeterie. Monsieur Bélanger voit un problème d'éthique et d'autonomie du comité puisque le secrétariat est fourni par le promoteur. Il a mentionné qu'au nom de la santé publique, il se sent mal à l'aise. Les autres membres du comité dont monsieur Lavoie et monsieur Léger ont mentionné que le comité use depuis sa mise en place de son pouvoir de décision d'accepter, de corriger ou de refuser le procès-verbal produit par son service de secrétariat.

Monsieur Bélanger ajoute qu'avoir un fonds en fiducie représente une garantie pour organiser des activités. Monsieur Martel réplique que le comité doit alerter le MEF s'il y a des problèmes.

Il a été décidé par le groupe que le comité verra à organiser une conférence de presse pour se faire connaître, lors du dépôt de notre premier rapport annuel.

Les membres devront apporter pour la prochaine réunion des exemples de règlements afin d'établir la structure du comité.

Dépôt des documents produits par BFI-UTL sur les eaux de lixiviation et sur le climat sonore

D'abord, monsieur Léger a donné les définitions de ce que l'on entend par eaux de lixiviation et eaux souterraines : «les eaux de lixiviation proviennent de la percolation à travers les déchets». Les eaux souterraines sont les eaux contenues dans le sol. Généralement ces eaux suivent le profil de la surface du sol.

Après discussion sur les différents paramètres d'analyse, le groupe s'est mis d'accord sur la nécessité d'avoir l'interprétation des données contenues dans ces tableaux par un expert en la matière. Monsieur Jean-Marc Viau de BFI-UTL sera invité à présenter une synthèse de ces documents lors de la prochaine réunion et monsieur Léger pourra valider le tout.

Plaintes rapportées

Depuis la dernière réunion deux plaintes ont été rapportées, l'une relative aux odeurs et l'autre concernant la contamination possible du ruisseau Saint-Charles.

La plainte concernant les odeurs provient de ville de LeGardeur ou de Charlemagne. Elle a été transmise au milieu de l'été, lors de la mise en place de la deuxième torchère.

Des questions ont été soulevées relativement à la localisation de l'hôpital à proximité du lieu d'enfouissement sanitaire. Celle-ci sera localisée en arrière du Parc LeGardeur, soit à environ 1 km des autoroutes.

L'autre plainte provient du propriétaire du terrain où est localisé le point d'eau Saint-Charles. Le plaignant aimerait qu'il y soit effectué une caractérisation du ruisseau. Monsieur Léger nous informera des suites du dossier.

Monsieur Léger nous a informé qu'une troisième plainte relative aux goélands a été référée à monsieur Pierre Brousseau, responsable du dossier à Environnement Canada, tel qu'il avait été décidé par le comité lors d'une réunion ultérieure.

Climat sonore

Un rapport synthèse sera déposé lors d'une prochaine réunion.

Solidification des résidus liquides et des boues non dangereuses

Depuis novembre dernier, monsieur Sylvain Ross, un chimiste occupe une partie du terrain de BFI-UTL et offre le service de solidification de liquides et/ou boues non dangereuses. D'ailleurs, il a obtenu un certificat d'autorisation distinct. Ces résidus liquides ou boues sont mélangés à du brin de scie ou autres matières absorbantes pour devenir pelletables. Ensuite ces résidus traverse la même procédure d'acceptation que les résidus solides au lieu d'enfouissement de BFI-UTL. L'aire de conditionnement peut recevoir environ 5000 gallons de résidus liquides.

Centre de tri

Une demande de modification a été déposée au MEF relativement à une baisse de la capacité du centre de tri à 40,000 tonnes métriques. Ce dossier est traité à l'unité centrale du MEF.

Acceptation de sols et de déchets spéciaux

Une demande a été déposée par le promoteur visant la possibilité de recevoir des sols contaminés au critère plus grand que C ainsi que des déchets spéciaux qui sont acceptés seulement dans des cellules

à sécurité accrue. Les déchets spéciaux ne sont ni des déchets solides, ni dangereux, ceux-ci doivent être analysés en laboratoire. Le résultat analytique se situe entre les deux règlements.

Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu mercredi le 14 janvier 1998 à 15h à l'Hôtel de Ville de Lachenaie.

Deux sujets seront principalement à l'ordre du jour, soient : les règlements du comité et les analyses des eaux de lixiviation et souterraines.

**PROCÈS-VERBAL DE LA QUATRIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE
TENUE A LACHENAIE, LUNDI LE 9 JUIN 1997**

Membres présents : Monsieur Marcel Bélanger
Régie régionale de la santé et des services sociaux

Madame Sylvia Boivin
Comité environnemental de Charlemagne

Monsieur Claude Laporte
Club de l'âge d'or de Lachenaie

Monsieur Pierre Lavoie
Club Optimiste Arc-en-ciel

Monsieur Marc Léger
Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec
(MEF)

Monsieur Claude Martel
Conseiller Ville de Lachenaie

Monsieur Daniel Pilon
Secrétaire-trésorier, MRC des Moulins

Monsieur Hector Chamberland
Vice-président d'Usine de triage Lachenaie inc.

Madame Christine Cormier
Directrice des communications
d'Usine de triage Lachenaie inc.

Membre absent : Représentant du comité de l'environnement de Lachenaie

**PROCÈS-VERBAL DE LA QUATRIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE
TENUE A LACHENAIE, LUNDI LE 9 JUIN 1997**

A. Acceptation du procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du 9 juin a été accepté tel quel par les membres du comité.

B. Plaintes et/ou appréhensions

Aucune plainte n'a été rapportée aux membres du groupe.

Le groupe convient qu'il faut faire connaître l'existence du comité auprès de la population via la publication de communiqués à faire paraître dans «Le Chêne» de Lachenaie et «l'Entre-Nous» de Charlemagne et ensuite par l'organisation d'une journée porte-ouverte.

Le comité a discuté du problème des goélands. Tous les membres sont en désaccord avec les propos de monsieur Brousseau, responsable du dossier des goélands à Environnement Canada disant qu'il n'y a pas de problèmes de goélands.

Les membres s'entendent pour faire publier dans les bulletins municipaux ci-haut mentionnés le nom et les coordonnées de monsieur Brousseau. Ainsi les citoyens désireux de se renseigner ou voulant faire une plainte, pourront rejoindre directement le responsable du dossier.

C. Avis du MEF relatif au financement du comité

Monsieur Léger a expliqué la démarche qu'il a fait auprès du contentieux du MEF visant à obtenir un éclaircissement sur le passage relatif au financement du comité prévu à la condition 18 du décret.

«Le MEF n'exige pas un budget faramineux et n'exige pas que le promoteur reproduise des études déjà déposées. La condition 18 vise à prévoir un fonds d'administration courante pour le bon fonctionnement du comité.»

Les membres du comité souhaitent obtenir un avis écrit de la part du contentieux précisant les balises du fonds de fonctionnement ainsi que les sanctions prévues dans le cas où le promoteur ne répond pas aux exigences d'application de cette condition.

Monsieur Léger tentera d'obtenir cet avis écrit pour la prochaine réunion.

D. Liste des documents que UTL doit fournir

Monsieur Léger a remis à tous les membres la liste des documents que UTL doit fournir pour le respect du décret 1549-95.

Le comité a passé en revue chacun des points de cette liste.

Point 1 Volume et provenance des déchets

Ce document a été remis aux membres du comité lors d'une réunion antérieure.

Point 2 Attestation de conformité au fur et à mesure de la construction

Les membres ne voient pas la pertinence de ces documents pour le comité.

Point 3 Eaux de lixiviation et résurgences

UTL remettra ce document lors de la prochaine réunion.

Point 4 Eaux souterraines

Les documents produits par UTL seront distribués aux membres à chaque printemps et automne lors de leurs sorties.

Point 5 Biogaz

Une demande a été déposée par UTL pour augmenter le système de captage du biogaz avec l'installation d'une deuxième torchère pour brûler l'excédent de gaz. Cette demande est sur le point d'être autorisée par le MEF.

Monsieur Léger explique aux autres membres ce que constitue un système de captage. Des puits de vérification du méthane sont répartis à la limite du lieu d'enfouissement sanitaire servant à mesurer la migration du biogaz dans le sol.

Monsieur Bélanger a fait part d'une étude effectuée par le conseil régional de santé publique à la Carrière Miron : «la caractérisation du biogaz dans l'air n'a rien donné de mesurable».

Dans même ordre de grandeur que dans carrefours de Montréal

Point 6 Climat sonore

Quatre secteurs à proximité d'UTL ont été mesurés à l'automne dernier (1996). Une firme spécialisée dans ce domaine a élaboré un rapport dénotant rien de problématique au lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie.

UTL remettra une copie de ce rapport aux membres du comité lors de la prochaine réunion.

Point 7 Qualité de l'air

Ce point concerne l'élaboration d'un modèle mathématique servant à mesurer la qualité de l'air. Le dépôt de ce rapport est prévu pour cet automne.

Points 8 et 9

Ces points concernent le renouvellement annuel de garantie d'argent d'UTL pour la fermeture et la post fermeture du site. Les renouvellements doivent être faits le 5 février et le 22 novembre de chaque année.

E. Présentation d'un conseiller juridique concernant les fonds en fiducie

Monsieur Martel invitera un conseiller juridique pour la prochaine réunion afin de connaître les implications reliées à une possible incorporation du comité et à un fonds en fiducie.

F. Approche auprès du milieu

Le groupe reprend la discussion entamée au point B portant sur la production d'un communiqué informant la population de l'existence du comité et donnant les noms des représentants et groupes siégeant sur ce comité. Monsieur Martel va élaborer un texte et l'envoyer aux autres membres avant publication dans les bulletins «le Chêne et l'Entre-Nous».

Par ailleurs, le groupe s'entend sur la possibilité d'organiser au cours des mois de septembre ou octobre une journée porte ouverte pour les citoyens afin de faire connaître les membres du comité et leur faire visiter le centre MOBIUS et les installations de BFI-UTL à Lachenaie.

G. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion a été fixée au jeudi 4 septembre prochain à 17h à la salle du conseil de l'hôtel de Ville de Lachenaie.

**PROCÈS-VERBAL DE LA TROISIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE,
TENUE À LACHENAIE, MERCREDI LE 26 FÉVRIER 1997.**

A) Ordre du jour

Les membres du comité de vigilance ont accepté l'ordre du jour distribué au début de la réunion. Tel qu'entendu lors de la réunion du 10 décembre 1996, BFI-Usine de triage Lachenaie inc. (BFI-UTL), a préparé un tableau de la quantité de déchets enfouis au site d'enfouissement sanitaire pour l'année 1996 et janvier 1997. Le tableau a été remis à tous les membres du comité.

Le groupe a fait mention des corrections apportées au procès-verbal de la réunion qui s'est déroulée le mercredi 23 octobre 1996.

Tel que convenu lors de la dernière réunion, le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF) va préparer la liste des documents qui doivent être déposés par BFI-UTL, tels qu'exigés dans le décret. Le MEF remettra cette liste aux membres du comité lors d'une réunion future.

B) Présentation du membre du comité environnemental de Lachenaie

Le conseiller municipal a expliqué qu'à ce jour le comité n'a pas été formé. La grève des cols blancs et la tenue des élections à Lachenaie ont freiné le processus de formation de ce comité.

C) Élaboration de la structure de fonctionnement du comité

Plusieurs sujets ont fait l'objet de discussion, tels que:

- Invitation auprès d'autres groupes d'intervention à siéger au sein du comité de vigilance.
- Structure et rôle du comité ainsi que de ses participants.
- Ressources financières et matérielles du comité.
- Préparation d'un communiqué annonçant la formation et le rôle du comité de vigilance.

Invitation auprès d'autres groupes d'intervention à siéger au sein du comité de vigilance

Le groupe s'est mis d'accord pour inviter d'autres participants à se joindre au comité afin d'avoir une

meilleure représentativité. Deux groupes ont fait l'objet de discussion; soient les groupes «à cours d'eau» et le «comité environnemental de Charlemagne». On retient le groupe de Charlemagne, en raison de sa vocation locale plutôt que régionale et de sa proximité du site d'enfouissement sanitaire de Lachenaie.

Les membres du comité se sont entendus pour transmettre une invitation au comité environnemental de Charlemagne afin qu'il participe à la prochaine réunion.

Structure et rôle du comité ainsi que de ses participants

Le groupe a discuté des conditions exigées dans le décret relatif à la formation du comité.

«Le comité doit répondre aux interrogations de la population. Les questions et/ou plaintes reçues à la ville ou à Usine de triage Lachenaie inc. doivent être apportées au comité. Les représentants des différents groupes représentés au sein du comité doivent aussi rapporter les appréhensions ou questions de leurs membres.»

Il a été décidé qu'un représentant du groupe, autre que de l'industrie BFI-UTL doit assurer le rôle de président. L'adresse du comité devrait alors être l'adresse du président d'assemblée. Le rôle de secrétaire d'assemblée a aussi fait l'objet de discussion, mais le groupe n'a pas encore pris de décision à cet effet.

Ressources financières et matérielles du comité

Au cours de la réunion, le comité n'a pas solutionné le point «ressources financières». Les interventions sont différentes, de l'avis de certains «le MEF devrait payer, d'autres croient que BFI-UTL doit absorber les coûts, alors que d'autres croient qu'une part du fond environnemental offert par BFI-UTL à la Ville de Lachenaie devrait servir aux fins du comité de vigilance ».

Au niveau matériel, le MEF et la Ville de Lachenaie ont mentionné qu'ils pourraient fournir du matériel et assurer certains services, tels que le service de photocopies, les timbres, les enveloppes et le service de secrétariat à l'occasion.

Préparation d'un communiqué annonçant la formation et le rôle du comité de vigilance

Les membres du groupe se sont mis d'accord sur le fait qu'on doit faire connaître l'existence et le rôle du comité de vigilance auprès de la population.

Lors de la prochaine réunion, les membres du comité vont apporter leurs idées et/ou même un texte servant à l'élaboration du communiqué de presse.

La ville a fait mention que le journal de Lachenaie «Le Chêne» serait un véhicule privilégié pour

rejoindre les citoyens de Lachenaie.

D) Date et lieu de la prochaine réunion

La prochaine réunion a été fixée au mardi 29 avril 1997 à 17h au 940, montée Masson, bureau 206 à Lachenaie.

**PROCÈS-VERBAL DE LA DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE,
TENUE À LACHENAIE, MARDI LE 10 DÉCEMBRE 1996.**

Étaient présents : Monsieur Marcel Bélanger, M.D.
Régie régionale de la santé et des services sociaux

Monsieur Claude Laporte
Club de l'âge d'or de Lachenaie

Monsieur Jacques Levasseur
Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF)

Monsieur Claude Martel
Conseiller, Ville de Lachenaie

Monsieur Hector Chamberland
Vice-président d'Usine de triage Lachenaie inc.

Madame Christine Cormier
Directrice des communications d'Usine de triage Lachenaie inc.

Invités: Monsieur Gaétan Desjardins
Président, Éco-Équipement

Monsieur Jean-Marc Viau
Directeur des opérations d'Usine de triage Lachenaie inc.

Absents: Monsieur Pierre Lavoie
Club Optimiste, Arc-en-Ciel

Représentant du comité de l'environnement
de Lachenaie

Monsieur Daniel Pilon
Secrétaire-trésorier, MRC des Moulins

- Monsieur Hector Chamberland souhaite la bienvenue et présente l'ordre du jour.
- Monsieur Marcel Bélanger propose des modifications au procès-verbal de la réunion du 23 octobre 1996.
- Monsieur Chamberland accepte d'effectuer ces changements.
- Monsieur Martel explique que la ville de Lachenaie est à former son comité.
- Monsieur Bélanger demande d'où origine le comité en environnement de la ville de Lachenaie. À cet effet, monsieur Martel explique qu'un sondage a été réalisé auprès de la population sur différents dossiers. Il a été identifié une volonté des citoyens de s'impliquer dans le secteur de l'environnement. Un avis a paru dans le bulletin de la ville «Le Chêne» pour recruter les citoyens désireux de participer au projet de formation de ce comité. Quelques trente lettres ont été reçues à la ville et une sélection a été effectuée afin d'avoir un représentant par quartier au sein du comité.
- Monsieur Chamberland distribue le rapport annuel de l'année 1996 de la quantité de déchets solides enfouis selon la provenance (territoire municipal).
- Monsieur Laporte demande si c'est possible d'avoir des données de l'année précédente.
- Monsieur Viau explique qu'il est possible d'obtenir le tonnage global de l'année dernière.
- Monsieur Martel demande s'il existe des données relatives à la quantité de déchets enfouis par la MRC.
- Monsieur Viau répond que la préparation d'un tel rapport exige environ cinq jours de travail.
- Monsieur Bélanger demande s'il est possible d'obtenir le tonnage de déchets par secteur d'activité (résidentiel, ICI).
- Monsieur Viau répond que, si un tel rapport est exigé par le MEF pour tous les lieux d'enfouissement tant privés que publics, il se conformera alors à cette demande.
- Monsieur Martel demande quelles sont les conséquences si le tonnage annuel dépasse 970,000 tonnes, la limite permise dans le décret.
- Monsieur Chamberland répond que la compilation mensuelle de la quantité de déchets reçus à UTL permet de prévoir cette éventualité et qu'il est donc possible de s'ajuster.
- Monsieur Chamberland présente monsieur Gaétan Desjardins d'Éco-Équipement, responsable du traitement des eaux de lixiviation.
- Monsieur Viau spécifie que les exigences du décret sont plus sévères que celles décrites à l'article

30 du *Règlement sur les déchets solides*.

- Monsieur Viau aimerait que le MEF explique les paramètres exigés dans le décret.
- Monsieur Levasseur prend note de cette demande et spécifie que le MEF s'est basé sur la future réglementation qui est en préparation au ministère, pour l'élaboration du décret.
- Monsieur Gaétan Desjardins a présenté les champs d'activités de son centre de recherche et l'étendue des projets réalisés en collaboration avec l'École Polytechnique.
- Monsieur Chamberland remercie monsieur Desjardins.
- Monsieur Bélanger prend la parole et conclue qu'Éco-Équipement ne possède pas d'expertise spécifique en traitement du lixiviat exception faite du projet de Taiwan.
- Monsieur Bélanger veut ajouter un point à l'ordre du jour. Il précise la nécessité de discuter du mandat et de la structure du comité. À cet effet, il distribue à chaque participant des documents relatifs à des comités de vigilance existants qui ont «une structure définie avec des mandats clairs».
- Monsieur Viau mentionne que le comité actuel a été formé en suivant les exigences du décret.
- Monsieur Bélanger estime que le comité doit pouvoir regarder toutes les conditions du décret. Il affirme que la structure actuelle du comité n'est pas crédible.
- D'après monsieur Martel, la structure du comité de Stablex semble similaire à celle d'Usine de triage Lachenaie.
- Monsieur Viau réaffirme que le comité actuel a été constitué tel que demandé dans le décret. Le comité de vigilance n'a pas le mandat d'une seconde audience publique (BAPE).
- Les autres comités ont été mis en place parce qu'ils sont des projets à caractère unique au Québec, tandis que UTL est un LES et qu'il y a plus de 70 sites au Québec effectuant le même genre de travail.

Ces projets sont:

- a) Stablex; solidification de déchets dangereux;
- b) Cimenterie; combustion de déchets (ex.: pneus, huiles usées)
- c) BPC avec intentions d'utiliser des carburants alternatifs (résidus potentiellement dangereux), BPC-Québec; déchets dangereux (problématique tout autre).

- Monsieur Bélanger réitère sa position en spécifiant que le comité actuel n'est pas utile: «j'ai des réserves et le MEF devrait avoir des réserves». Il ajoute que «les ministères ne sont pas crédibles à priori».

- Madame Cormier demande ce qu'en pense les autres participants.
- Monsieur Martel ajoute qu'on pourrait discuter de ce sujet à la prochaine réunion. Les autres participants se mettent d'accord sur cette proposition.
- Monsieur Bélanger affirme que le premier rôle du comité est le contact avec le public.
- Monsieur Levasseur mentionne que le bulletin d'information discuté à la dernière réunion par madame Cormier saura répondre à cet objectif.
- Monsieur Martel partage cette opinion et ajoute que les citoyens pourront émettre leurs commentaires s'ils le désirent, suite à la diffusion du bulletin.
- Monsieur Bélanger spécifie que l'on doit avoir un montant de disponible en fiducie afin de permettre le fonctionnement du comité et assurer une certaine permanence.
- Monsieur Bélanger mentionne que la responsabilité de tenir les minutes ne doit pas être assumée par madame Cormier, puisqu'elle est employée par BFI-UTL.
- Monsieur Chamberland mentionne qu'il peut laisser sa place à la présidence s'il le désire. Madame Cormier propose qu'il soit discuté des rôles et fonctions des membres du comité à la prochaine réunion.
- Les participants se mettent d'accord pour discuter de la structure du comité à la prochaine réunion fixée au mercredi 26 février 1997 à 17 heures au Centre MOBIUS.

**MINUTES DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE,
TENUE À LACHENAIE, MERCREDI LE 23 OCTOBRE 1996.**

Étaient présents : Monsieur Marcel Bélanger, M.D.
Régie régionale de la santé et des services sociaux

Monsieur Claude Laporte
Club de l'âge d'or de Lachenaie

Monsieur Pierre Lavoie
Club Optimiste Arc-en-Ciel

Monsieur Jacques Levasseur
Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF)

Monsieur Claude Martel
Conseiller, Ville de Lachenaie

Monsieur Marcel Therrien
Maire, Ville de Lachenaie
(En remplacement du représentant du Comité de l'environnement de Lachenaie)

Monsieur Hector Chamberland
Vice-président d'Usine de triage Lachenaie inc.

Madame Christine Cormier
Directrice des communications d'Usine de triage Lachenaie inc.

Invité : Monsieur Jean-Marc Viau
Directeur des opérations d'Usine de triage Lachenaie inc.

Absent : Monsieur Daniel Pilon
Secrétaire-trésorier, MRC des Moulins

Ordre du jour

Réunion du 23 octobre 1996

- 1-Mot de bienvenue et présentation des membres du Comité.
- 2-Présentation de l'implication de BFI-UTL au sein de la communauté.
- 3-Présentation de BFI-UTL (Projets présents et futurs).
- 4-Visite du Centre d'interprétation de la nature des déchets BFI-UTL «Le centre MOBIUS».
- 5-Discussion et période de question sur le mode de fonctionnement du comité de vigilance.
- 6-Visite des installations de BFI à Lachenaie :
 - centre de démonstration du compostage domestique;
 - lieu d'enfouissement sanitaire;
 - centre de traitement des eaux de lixiviation;
 - centrale électrique alimentée aux biogaz.
- 7-Adoption de la date de la prochaine réunion du Comité de vigilance.
- 8-Clôture de la réunion.

Monsieur Hector Chamberland souhaite la bienvenue et résume la portée du décret relatif à la

formation du Comité de vigilance.

Un tour de table est fait pour identifier les participants et les groupes représentés au Comité.

Madame Christine Cormier présente et explique l'implication communautaire de BFI-UTL depuis les cinq dernières années:

- Le programme d'éducation et de sensibilisation;
- Le rôle du Centre d'interprétation de la nature;
- Les projets liés à la récupération du papier et de vêtements, etc.

De plus, Madame Cormier informe les membres du Comité que BFI-UTI prévoit produire un bulletin d'information. Ce bulletin sera distribué aux citoyens de Lachenaie.

Monsieur Jean-Marc Viau fait une présentation sur le système de protection environnementale ainsi que les opérations inhérentes à la gestion du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie soit:

- Le système de drainage des piézomètres, les puits, les bassins de traitement du lixiviat, la centrale électrique, etc.;

-Suite à ces présentations, monsieur Marcel Therrien, maire de Lachenaie propose d'obtenir une copie du décret pour tous les membres du Comité;

-Monsieur Chamberland verra à transmettre une copie du décret à chacun des participants. De plus, il présentera à la prochaine réunion un rapport relatif au tonnage reçu au site;

-Monsieur Marcel Bélanger, représentant de la Régie régionale de la santé et des services sociaux manifeste son inquiétude quant à la structure du présent Comité de vigilance. Il estime qu'un Comité de vigilance géré par l'établissement qui en est l'objet n'est pas crédible. Le Comité doit selon lui être indépendant, avoir son budget autonome, un secrétaire et pouvoir exiger toutes les informations utiles à son mandat;

-Un tour de table est fait afin de recueillir l'opinion de chacun des membres et de répondre aux appréhensions telles qu'énoncées par le Dr Bélanger. Les points suivants en sont ressortis:

-Le Comité de vigilance est représentatif puisque trois groupes de citoyens indépendants sont

présents à la table, tel que demandé au décret;

- .Le comité environnemental de Lachenaie a été conçu suite à un sondage effectué auprès de la population. Les citoyens intéressés à siéger à un tel comité ont donné leurs noms. Chaque quartier est représenté par un membre.
- .La principale préoccupation du comité est de résoudre les problèmes inhérents à l'opération du site d'enfouissement. S'il y a des irritants, les membres feront les pressions nécessaires pour les régler.
- .Tous à l'exception du Dr Bélanger sont d'avis qu'ils sont «critiques» et peuvent remplir leur rôle adéquatement.
- .Le bulletin d'information sera un outil utile et intéressant pour le Comité et l'entreprise pour informer les citoyens et pour les inviter à donner leurs opinions.
- .L'un des membres dit être non seulement représentant d'un groupe social, mais aussi citoyen du Carrefour des Fleurs, le quartier le plus près du lieu d'enfouissement sanitaire (L.E.S.) de Lachenaie.
- .Les intentions politiques n'ont pas leur place au sein du Comité. Par ailleurs, l'un des ses membres du groupe S.I.T.E. a reçu une invitation pour siéger au sein du Comité environnemental de Lachenaie mais ce dernier n'a pas répondu à l'invitation.
- .Selon le décret, BFI-UTL réponds entièrement aux exigences par la formation de ce Comité de vigilance.
- Malgré cette discussion, monsieur Bélanger donne ses réserves comme membre du Comité et demande que la direction de la santé publique de Lanaudière ait un statut d'observateur. Il remettra éventuellement un rapport à la direction de la Régie régionale de la Santé et des services sociaux afin de prendre une décision à cet effet.
- Les membres du Comité fixent la prochaine réunion au mardi 10 décembre 1996 à 17h au Centre MOBIUS.
- Pour terminer, le groupe a visité les installations de BFI-UTL soit:
 - . Le centre de démonstration de compostage, la centrale électrique et le lieu d'enfouissement sanitaire;
- .La visite s'est terminée à 11h45.